

La RPME sera directement responsable devant les Agences de mise en oeuvre et d'exécution et devant le Comité de Pilotage Régional du projet. Pour la description des emplois des membres de l'équipe, voir ci-dessous.

10. L'UNESCO/COI en consultation avec le PNUD, va de manière compétitive recruter un Responsable de projet régional conformément aux procédures standard du PNUD. Le PNUD-FEM et l'UNESCO/COI vont s'entendre sur un protocole d'accord régissant l'exécution régionale des activités pertinentes dans le cadre du Projet.

Comité de Pilotage Régional du Projet (RPSC)

11. Un Comité de Pilotage Régional du Projet sera mis en place et devra comprendre le Coordonnateur national de chaque pays, les représentants de l'Agence principale nationale et du Ministère en charge des Finances, de l'Agence d'exécution (PNUD), du partenaire de mise en oeuvre (UNESCO/COI), de tous les partenaires assurant le co-financement du projet en apportant une assistance financière aux objectifs du Projet et au SINEPAD, en tant qu'organisation partenaire principale du FEM dans la région.

12. Les observateurs, pouvant être invités à assister à l'exécution du projet par le RPSC, peuvent être des représentants des acteurs concernés au niveau régional, des ONG s'occupant de la défense de l'environnement (régionales et internationales), d'autres agences donatrices, etc. La présence d'observateurs sera approuvée par consensus par les membres du Comité. Il est prévu que les programmes régionaux comme le CCLME, le PRCM et la Convention d'Abidjan seront invités en tant qu'observateurs. Le Comité sera présidé conjointement par un représentant national (sur une base tournante) et par le représentant de l'Agence d'exécution (le PNUD).

13. Le RPSC devra se réunir tous les ans et afin de réduire la bureaucratie et de limiter le fardeau supplémentaire pour les représentants des pays, la réunion du Comité se tiendra conjointement avec d'autres réunions régionales.

14. Les principales fonctions du RPSC seront de :

- Surveiller les progrès dans l'exécution du projet ;
- Fournir une orientation stratégique et politique ;
- Passer en revue et approuver des plans de travail et des budgets annuels (y compris des révisions) pour le projet
- Identifier les besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités ;
- Passer en revue et approuver tous les rapports et conclusions de surveillance et d'évaluation ;
- Fournir un forum régional pour la révision et la résolution des préoccupations nationales ;
- Fournir un forum régional pour la participation des acteurs ;
- Fournir une plateforme à partir de laquelle seront lancées de nouvelles initiatives liées au Projet mais nécessitant un soutien séparé des bailleurs de fonds et
- S'assurer que toutes les parties concernées soient tenues informées et puissent faire des commentaires.

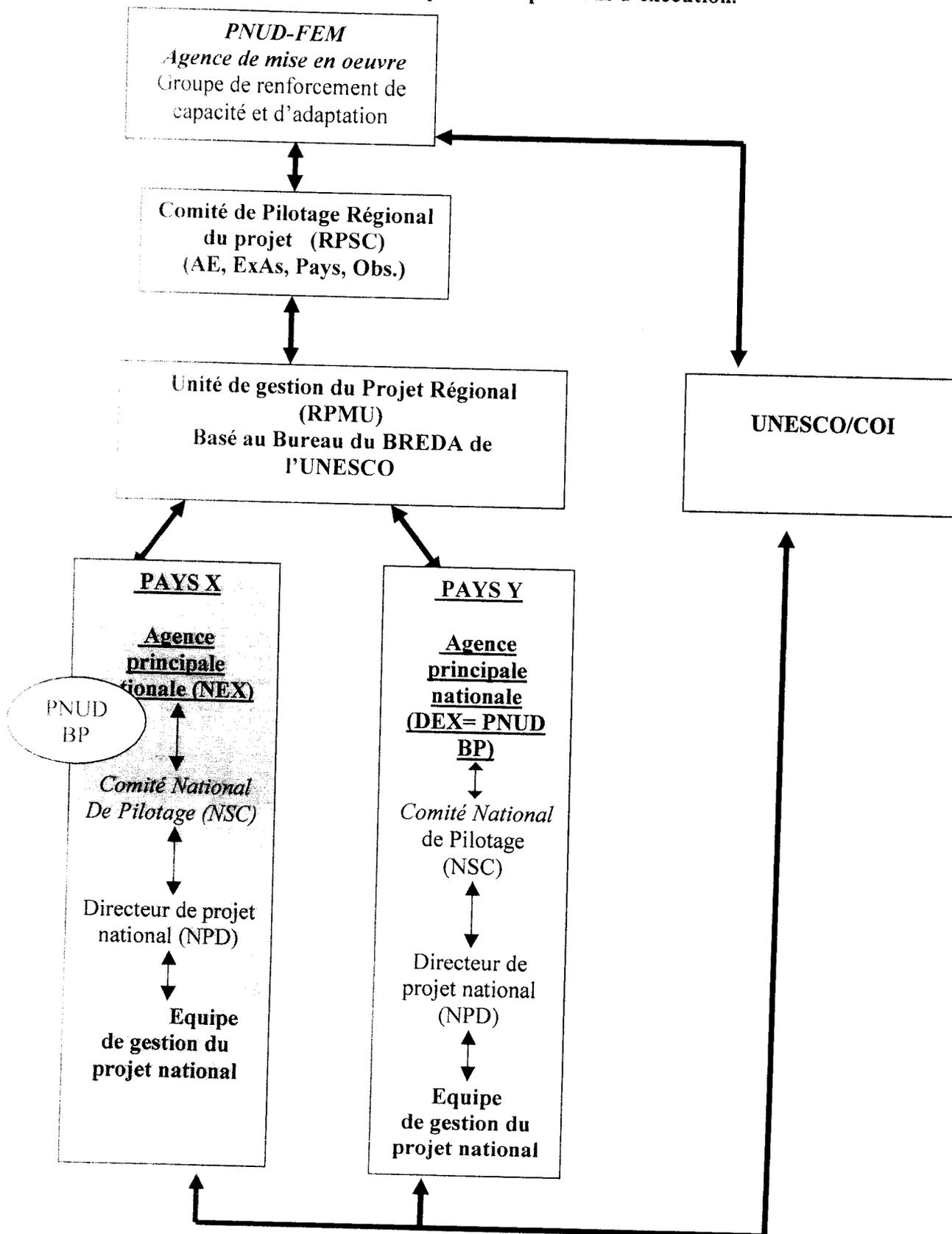
15. Dans un délai de deux (2) mois à compter de la signature du Document du Projet, une réunion régionale initiale sera organisée avec l'objectif de finaliser les plans de travail nationaux et la répartition des ressources pour chacune des activités du projet. A la suite de cette réunion régionale, les décisions prises seront transmises aux réunions préparatoires nationales.

Gestion et coordination du projet au niveau national

116. Dans chaque pays participant, un mécanisme « Exécution Nationale » sera mis en place. Chaque pays va mettre en place une Equipe de gestion du projet national (NPMT) en suivant les procédures PNUD NEX. Le NPMT va comprendre un Directeur de projet national (désigné par l'Agence principale après sélection en tant que contribution en nature), un Coordonnateur de projet national, son équipe d'assistants et son personnel d'appui (Termes De Référence en annexe). Le recrutement du personnel se fera à travers un comité mis en place à cet effet. Ce comité sera coordonné par le Ministère de l'Economie et des Finances. Les Bureaux du PNUD vont soutenir les activités nationales et en charger le NEX à sa demande. Des consultants locaux, régionaux et internationaux seront recrutés pour des tâches spécifiques si besoin est.
117. L'Agence principale nationale qui est la Direction de l'Environnement du Ministère de l'Environnement est responsable de l'exécution effective du projet et de la gestion de la Composante nationale. Le RPMU devra examiner et approuver en premier lieu les plans de travail fournis par les équipes nationales de chaque pays.
118. Le Ministère en charge des Finances ouvrira un compte bancaire au nom du projet avec deux cosignataires (le Coordonnateur National et l'Assistant Administratif et financier) et un suppléant au Coordonnateur National. Le déboursement des fonds sera basé sur la qualité des réalisations, à la suite de l'approbation technique et se fera sous formes d'avances de fonds trimestrielles, et ceci en conformité avec le Plan de Travail Annuel approuvé par le Comité National de Pilotage.
119. Les équipes nationales travailleront avec le RPMU dans l'exécution de leurs activités respectives, et conformément aux mesures d'établissement de rapports présentées dans le texte S&E du PRODOC. Le projet produira des rapports d'activités et des rapports financiers trimestriels qu'accompagneront les pièces justificatives des dépenses encourues pour le trimestre. Ces documents seront transmis au Ministère en charge des Finances qui procédera à la vérification des justificatifs des dépenses, à l'approbation de la demande de fonds et à son instruction à l'adresse du PNUD sous la signature de l'Ordonnateur National de chaque pays participant concerné. Le PNUD-RTA pour l'Adaptation (Dakar), et le PNUD-Hq fourniront des conseils en ce qui concerne les aspects S&E, et selon les procédures établies.
120. Le NPMT va établir des procédures administratives et des systèmes de fonctionnement, faire effectuer un audit annuel et mettre en place un système de gestion financière à travers l'élaboration d'un Manuel de procédures administratives, comptables et financières. Il va travailler en étroite collaboration avec l'Agence principale nationale et le Bureau de pays du PNUD et va faciliter le travail du Comité National de Pilotage (voir ci-dessous).
121. Les Agences principales identifiées sont les suivantes :
- *Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, des Lacs et des Bassins de Rétention, Direction de l'Environnement et de la Protection de la Nature (Sénégal)*
 - *Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Direction de l'Environnement (Mauritanie)*
 - *Ministerio dos Recursos Naturais, Direcção Geral do Ambiente (Guinée Bissau)*
 - *National Environment Agency (Gambie)*
 - *Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, Direction Générale de l'Environnement (Cap-Vert)*

122. Alors que la structure nationale ne sera pas totalement opérationnelle dès le départ, le PNUD-FEM, l'UNESCO/COI et les bureaux de pays du PNUD, travaillant en coordination avec les Agences principales nationales, seront activement impliqués dans la planification de l'atelier préparatoire du projet national. Le but de ce séminaire sera d'ajuster les activités et les dépenses de la première année du Projet, sur la base des décisions de la première réunion du Comité de Pilotage du Projet Régional. Au cours de ce séminaire initial, le calendrier des dépenses sera finalisé. Le personnel principal du projet et ses homologues officiels seront présentés les uns aux autres et se familiariseront avec les règles et procédures du PNUD. Tout le personnel du projet sera informé de ses responsabilités et des besoins du Projet en matière de surveillance et d'évaluation. Une réunion du Comité National de Pilotage (NSC) sera organisée juste après la réunion initiale afin d'approuver le Plan de travail national annuel et les modalités d'exécution conformément aux critères du PNUD. La Figure 2 donne une vue d'ensemble schématique des dispositions d'exécution.
123. Au niveau national, chaque pays participant va désigner un Directeur de Projet National (NPD), qui sera un représentant de l'Agence principale nationale au niveau du projet et un Coordonnateur de projet national (NPC). Le NPD va superviser et conseiller le NPC. Un comité de sélection sera mis en place pour le recrutement du NPD et du NPC et sera composé de l'Agence nationale d'exécution, des représentants de l'Agence principale et ceux du Ministère en charge des Finances qui coordonnera le processus, en consultation avec le RPMU, l'UNESCO/COI et conformément aux règles de l'Exécution Nationale. Le NPC va également travailler en collaboration étroite avec l'Agence principale et va présenter des rapports d'étape. Le NPC va s'assurer de l'établissement des relations appropriées avec les autres structures gouvernementales concernées. Le NPC va procéder à la mise en place d'un Comité National de Pilotage (NSC), qui sera dirigé par l'Agence principale.
124. Là où il existe déjà une organisation nationale appropriée (par exemple une Commission nationale sur le changement climatique) qui fonctionne au niveau intersectoriel, elle doit être mandatée pour jouer le rôle de NSC (afin d'éviter de créer des mécanismes parallèles inutiles). La fonction de ce Comité sera d'appréhender les concepts et les objectifs du projet au niveau national, afin d'accélérer les activités nationales liées aux composantes et résultats du projet et de garantir des activités complémentaires entre les stratégies et politiques nationales et les objectifs du projet régional. Des comités relatifs à d'autres activités de facilitation, telles que le processus NCSA et l'élaboration NAPA, devront également être consultés ou participer aux activités de ce comité.

Figure 2: Vue d'ensemble schématique des dispositions d'exécution.



125. Le NPD et le NPC vont siéger au NCC et vont participer au RPSC. Ceci va fermement établir le Coordonnateur du projet national comme le point focal essentiel pour les interactions avec l'Unité de coordination du projet. Le Coordonnateur national va travailler en étroite collaboration avec l'Unité de coordination régionale, et va présenter des rapports d'étape périodiques.

126. Le mécanisme national (NEX/DEX) sera responsable de :

Conception et mise en oeuvre de l'ensemble du projet :

1. Elaborer un projet de mise en oeuvre du projet national qui reflète les buts et objectifs du projet qui vont inclure
 - une conception détaillée du projet, comprenant des calendriers, les réalisations attendues, la stratégie déterminante et le budget ;
 - la structure de gestion du projet qui va décrire les rôles, responsabilités et rapports hiérarchiques de toutes les parties engagées dans le projet, dont l'Equipe de gestion du projet, le Comité Régional de Pilotage du projet, le Comité Consultatif Technique, les Comités Nationaux de Pilotage et clarifier, si nécessaire, l'Analyse du cadre logique du projet.
2. Reviser et améliorer le plan détaillé de mise en oeuvre du projet, mais ne se limitant pas aux calendriers, à la délégation des responsabilités et au budget, comme demandé et approuvé par le PNUD ;
3. Assurer une communication régulière avec et entre les membres des Comités Nationaux de Pilotage des pays participants ;
4. Recueillir les leçons tirées au fur et à mesure que le projet avance ;
5. Communiquer les conclusions et les résultats du projet aux responsables politiques et du changement climatique à travers tout le cycle du projet, mais sans se limiter :
 - à des présentations lors de conférences nationales et internationales et de séminaires sélectionnés et
 - à la publication d'articles et d'études de cas ;
6. Confirmer ou établir les Comités nationaux de pilotage dans les pays participants ;
7. Travailler avec les Comités nationaux de pilotage pour élaborer et finaliser des plans de mise en oeuvre détaillés au niveau national et des processus de supervision, accordant une attention particulière à la nécessité d'une composante de passage à l'échelle des orientations. Les plans d'exécution doivent inclure :
 - une structure de gestion du projet qui va décrire les rôles, les responsabilités et les rapports hiérarchiques de toutes les parties engagées dans le projet et
 - une Analyse du cadre logique ;
8. Superviser, participer à et surveiller l'exécution des projets pilotes individuels qui sera entreprise dans les pays participants ;
9. Elaborer des guides de conseils et de leçons sur l'intégration stratégique inspirés de l'expérience sur le terrain et s'assurer que les projets pilotes comportent des activités bien définies pour le passage à l'échelle du terrain aux réformes des orientations et
10. Maintenir un dialogue continu avec les Comités nationaux de pilotage et les équipes d'exécution nationales du projet.

Expertise technique

11. Identifier, engager et gérer les experts techniques et les consultants est nécessaire pour soutenir la mise en oeuvre du projet dans son ensemble ainsi que ses projets pilotes individuels et coordonner leur participation aux Comités nationaux de pilotage.

Renforcement des capacités

Pour renforcer les capacités au sein de l'organisation régionale et de l'équipe d'exécution du projet, le NEX/DEX va :

12. Entreprendre une évaluation des besoins au niveau national pour identifier les domaines prioritaires du renforcement des capacités au sein de l'Equipe de gestion du projet et
13. Elaborer des stratégies formelles et informelles pour le renforcement de la capacité des Directeurs de projet à mener des projets sur le terrain et dans plusieurs pays.

Surveillance et compte-rendu

14. Etablir une liste d'indicateurs de base basée sur les critères du FEM pour sa Priorité stratégique d'adaptation et un cadre de surveillance pour ces indicateurs, dans le cadre desquels le compte-rendu sera entrepris.
15. Produire les rapports narratifs et financiers suivants en conformité avec les besoins en matière de compte-rendu du PNUD et du FEM au besoin (voir *PARTIE IV: Suivi et Evaluation*).
16. Les Agences d'exécution du projet vont rendre au FEM/PNUD sur une base régulière et tenir des réunions mensuelles sur la gestion du projet.

Comité National de Pilotage (NSC)

127. Représentation: Le NSC, présidé par le Ministère de l'Environnement, comprend :
 - un représentant de la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI), Ordonnateur National ;
 - un représentant de la Direction de la Coopération Economique et Financière (DCEF) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
 - l'Equipe de Gestion du Projet ;
 - de hauts représentants (au niveau politique) des agences/secteurs du gouvernement concernées (par ex., des secteurs de la pêche, de l'environnement, de l'industrie, des finances, du tourisme, etc.) ;
 - des représentants d'ONG au besoin (environnement et industrie) ;
 - des agences de financement appropriées et des représentants de la communauté ;
 - Le Coordonnateur NAPA et SNC qui sera consulté pour assurer la coordination avec les activités de suivi du NAPA/SNC utiles pour ce projet.
128. Fréquence : Le NSC doit se réunir de façon trimestrielle et avant le Comité permanent du projet régional (ainsi les préoccupations nationales peuvent être transmises au niveau régional en temps opportun)
129. Fonction : Approuver les requêtes pour les activités du projet à l'intérieur du pays, surveiller l'efficacité de ces activités, valider les plans de travail pour ces activités (préparés par le NSC) ; discuter de la progression du projet et de ses implications au niveau national ; identifier les préoccupations nationales concernant les activités du projet et son exécution ; s'assurer de la coordination intégrée des actions du Projet avec les départements du gouvernement concernés par les questions d'adaptation ; donner aux représentants du gouvernement une opportunité de se mettre à jour et de s'informer les uns les autres et les participants non-gouvernementaux ; garantir la transparence du processus et une participation multisectorielle.

130. Compte-rendu: Le NPC va fournir au Bureau de pays du PNUD et à l'Unité régionale de gestion du projet respectivement, un rapport de ses discussions relatives aux activités du projet et doit mettre l'accent sur les questions spécifiques devant être portées à l'attention du Comité de Pilotage Régional du Projet.
131. En signe de reconnaissance envers le FEM pour les fonds qu'il a accordés, un logo du FEM devra apparaître sur toutes les publications du projet relatives au FEM, également entre autres, sur le logiciel du projet et les véhicules achetés avec les fonds du FEM. Toute citation sur les publications concernant les projets financés par le FEM devra aussi exprimer une reconnaissance adéquate envers le FEM. Le logo du PNUD devra être plus visible – et séparé du logo du FEM si possible, puisque la visibilité de l'ONU est importante pour des raisons de sécurité.

PARTIE IV: SUIVI ET EVALUATION

132. La surveillance et l'évaluation du projet seront menées conformément aux procédures établies du PNUD, du FEM et du NEX et ses conclusions seront soumises à l'équipe du projet et au Bureau de pays du PNUD (PNUD-BP) avec le soutien du PNUD-FEM. Le plan de surveillance et d'évaluation prévoit une série d'activités liées, incluant des Révisions d'exécution du projet (PIR) annuelles, des Révisions tripartites, des Rapports de projet trimestriels, des Plans de travail et des Evaluations du projet indépendantes à moyen terme et finales. Une caractéristique de la stratégie de surveillance est qu'elle prévoit une surveillance au niveau du Programme, pour s'assurer que les synergies du projet soient réalisées et les activités soient bien cadrées comme prévu. Cette surveillance sera orchestrée avec des fonds réservés à cet effet dans le budget. Les résultats seront évalués par le Comité permanent du projet régional, qui va recommander des moyens d'intervention. Ces évaluations indépendantes à moyen terme constitueront une étape importante pour corriger les stratégies du projet. Le Tableau du Cadre Logique fournit des indicateurs de *performance* et d'*impact* pour l'exécution du projet avec leurs *moyens de vérification* correspondants. Ces indicateurs vont former la base sur laquelle le système de surveillance et d'évaluation du projet sera construit.
133. Les sections suivantes présentent les composantes de principe du Plan de surveillance et d'évaluation et les estimations de coût indicatives associées aux activités de S&E. Le Plan de surveillance et d'évaluation du projet sera présenté et finalisé dans le cadre du rapport préparatoire du projet suite à un ajustement collectif des indicateurs, des moyens de vérification et de la définition complète des responsabilités en matière de surveillance et d'évaluation du personnel du projet.
134. Une information plus détaillée sur les indicateurs de surveillance spécifiques peut se trouver dans le Résumé, « Surveillance et Evaluation ».

5.1 Surveillance et compte-rendu

Phase préparatoire du programme

135. Un atelier préparatoire pour le programme sera organisé avec des ressortissants de chacun des pays participants, les homologues gouvernementaux concernés, les partenaires de cofinancement, les Bureaux Pays du PNUD et l'Equipe de projet de l'ACCC (PT) (c'est-à-dire le Comité de Pilotage Régional du Projet incluant les Points focaux nationaux).

136. Un objectif fondamental de ce Séminaire préparatoire sera d'aider toute l'équipe du projet à comprendre et à s'approprier les buts et objectifs du projet, ainsi qu'à finaliser la préparation du premier plan de travail annuel du projet sur la base de la matrice du cadre logique. Ceci va inclure la révision du log frame (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses), en communiquant des détails supplémentaires si nécessaire, et sur la base de cet exercice, finaliser le Plan de travail annuel (AWP) avec des indicateurs de performance précis et mesurables, et de manière conforme aux résultats prévus pour le projet.
137. En outre, l'objectif du Séminaire préparatoire sera de fournir une vue d'ensemble détaillée des besoins en matière de compte-rendu et de surveillance et évaluation (S&E) du PNUD-FEM, en mettant particulièrement l'accent sur les Révisions annuelles de l'exécution du projet (PIRs) et la documentation qui s'y rapporte, le Rapport de Projet Annuel (APR), les Réunions de révision tripartites, ainsi que les évaluations finales et à moyen terme. Par ailleurs, l'équipe BD va donner une opportunité d'informer l'équipe du programme sur la planification budgétaire, les révisions budgétaires et les rephasages budgétaires obligatoires liés au programme/projet du PNUD.
138. Le Séminaire préparatoire va également donner l'occasion à toutes les parties de comprendre leurs rôles, fonctions et responsabilités dans le cadre des structures de prise de décision du projet, dont les lignes de compte-rendu et de communication et les mécanismes de résolution des conflits. Les Termes de Référence pour le personnel du projet et les structures de prise de décision feront l'objet de nouvelles discussions, si nécessaire, afin de clarifier pour tous, les responsabilités de chaque partie durant la phase d'exécution du projet.

Responsabilités et activités de surveillance

139. Un calendrier détaillé des réunions de révision du programme sera élaboré par la direction du programme, en consultation avec les partenaires chargés de l'exécution du programme et les représentants des parties concernées et incorporé dans l'Inception Report du programme. Ce calendrier va inclure : (i) des calendriers provisoires pour les Révisions tripartites, les Réunions du Comité Permanent (ou des mécanismes de consultation et/ou de coordination relevant) et (ii) les activités de Surveillance et Evaluation associées au programme.
140. Surveillance au jour le jour des progrès de l'exécution Elle incombera aux Coordonnateurs Nationaux sur la base du Plan de Travail Annuel du projet et de ses indicateurs. Les Coordonnateurs Nationaux vont informer le PNUD-BP et le PT de tous les retards et les difficultés rencontrés durant l'exécution afin que le soutien approprié puisse être apporté ou que des mesures correctives puissent être adoptées de manière opportune et pour trouver des solutions.
141. Les Coordonnateurs Nationaux et de PT vont ajuster les indicateurs de progrès et de performance/impact du projet en consultation avec toute l'équipe du projet lors de l'atelier préparatoire. Des cibles spécifiques pour les indicateurs de progrès de l'exécution au cours de la première année ainsi que leurs moyens de vérification seront fixés au cours de ce Séminaire. Ces derniers seront utilisés pour vérifier si l'exécution se fait au rythme prévu et dans la bonne direction et vont former une partie du Plan de Travail Annuel. Les partenaires locaux chargés de l'exécution du programme vont aussi participer à l'atelier préparatoire au cours duquel une vision commune de l'ensemble des objectifs du programme sera développée. Les cibles et les indicateurs pour les années suivantes seront définis tous les ans dans le cadre des processus d'évaluation interne et de planification entrepris par le PT.

- 142 L'évaluation des indicateurs de l'impact liés aux avantages d'ensemble va se faire selon les programmes définis lors de l'atelier préparatoire et présentés provisoirement dans le Modèle de Mesure de l'Impact indicatif. L'évaluation de ces indicateurs, se fera à travers des contrats de sous-traitance ou des provisions auprès d'institutions compétentes qui seront désignées durant l'atelier préparatoire ou à travers des études spécifiques qui vont former une partie des activités des programmes ou un échantillon périodique.
- 143 *Surveillance périodique des progrès de l'exécution* au niveau de chaque pays sera entreprise par le BP-PNUD à travers des réunions trimestrielles avec les Coordonnateurs Nationaux, ou plus fréquemment, si besoin est. Ceci va permettre aux parties de faire le point et de régler les problèmes inhérents au projet en temps opportun afin de garantir une exécution sans problème des activités du projet.
- 144 Les Bureaux de Pays du PNUD et le PT, suivant le cas, vont effectuer des visites annuelles (ou plus fréquentes) des sites sur le terrain, d'après un programme convenu qui sera détaillé dans le Rapport préparatoire/Plan de Travail Annuel du projet afin d'évaluer directement la progression du projet. Tout autre membre du Comité Permanent peut également les accompagner, comme en aura décidé le SC. Un Rapport de la visite sur le terrain sera préparée par le BP et communiqué au moins un mois après la visite à l'équipe du projet, à tous les membres du SC et du PT.
- 145 *Une surveillance annuelle* sera effectuée par le biais de la **Révision Tripartite (TPR)**. C'est la réunion au plus haut niveau politique des parties directement impliquées dans l'exécution du projet. Le projet fera l'objet d'une Révision tripartite (TPR) au moins une fois par an. La première de ces réunions se tiendra au cours des premiers douze mois de l'exécution du projet. Les Coordonnateurs Nationaux vont rédiger des rapports qui seront inscrits dans le Rapport sur le Projet Annuel (APR) par le PT au moins deux semaines avant la TPR pour une révision et des commentaires.
- 146 L'APR sera utilisé comme un des documents de base pour les discussions de la réunion du TPR. Le PT va présenter l'APR au TPR, en soulignant les questions politiques et les recommandations à soumettre à la décision des participants à la TPR. Le PT informe également les participants de tout accord passé par les parties concernées durant la préparation par l'APR de la manière de résoudre les problèmes opérationnels. Des révisions séparées de chaque composante du projet pourront également être effectuées si nécessaire.
- 147 La révision tripartite terminale se fait au cours du dernier mois des activités du projet. Le PT est responsable de la préparation du Rapport Final et de sa soumission au PNUD et au Secrétariat du FEM. Il devra être rédigé sous la forme d'un avant-projet au moins deux mois avant le TTR afin de pouvoir être révisé, et il servira de base aux discussions lors du TTR. La révision tripartite terminale considère l'exécution du projet dans son ensemble, en accordant une attention particulière au fait de savoir si le projet a atteint ses objectifs déclarés et a contribué plus largement à l'objectif de défense de l'environnement. Elle décide si des actions sont toujours nécessaires, particulièrement en relation avec la viabilité des résultats du projet, et agit comme un véhicule à travers lequel les leçons tirées peuvent être utilisées dans d'autres projets dont la formulation est en cours.
- 148 Le TPR a l'autorité de suspendre les financements si les objectifs de performance du projet ne sont pas atteints. Ces objectifs seront fixés lors du Séminaire préparatoire, sur la base des taux d'exécution et d'évaluations qualitatives des réalisations.

Compte-rendu de la Surveillance du Programme

149. Les Coordonnateurs Nationaux en collaboration avec le PT seront responsables de la préparation et de la soumission des rapports suivants qui forment une partie du processus de surveillance.

a) Rapport préparatoire (RP)

150. Un Rapport préparatoire du Programme sera préparé immédiatement après le Séminaire préparatoire. Il va inclure un Plan Annuel de Travail/Première Année divisé en calendriers trimestriels détaillant les activités et les indicateurs de progrès qui vont régir l'exécution au cours de la première année du projet. Ce Plan de Travail va inclure les dates des visites sur le terrain spécifiques, des missions de soutien du PNUD-BP ou du PT ou de consultants, ainsi que des calendriers pour les réunions des structures de prise de décision du projet. Ce Rapport va également inclure un budget détaillé du projet pour toute la première année d'exécution, préparé sur la base du Plan de Travail Annuel, et incluant tous les besoins en matière de surveillance et d'évaluation pour mesurer de manière efficace les performances du projet durant le calendrier ciblé de 12 mois.

151. Le Rapport préparatoire va inclure un récit plus détaillé sur les rôles institutionnels, les responsabilités, les actions coordinatrices et les mécanismes de réaction des partenaires associés au programme. En outre, une partie sera ajoutée sur les progrès réalisés à ce jour par rapport à l'implantation du projet et aux activités de démarrage et il sera procédé à une mise à jour de toutes les modifications des conditions externes qui pourraient affecter l'exécution du projet.

152. Quand il sera finalisé, ce rapport sera distribué aux homologues (partenaires) du projet qui auront une période d'un mois pour réagir par des commentaires ou des questions.

b) Rapport Annuel sur le Projet (APR)

153. La rédaction de l'APR est une condition du PNUD. Il s'agit d'un rapport d'auto-évaluation soumis au PNUD par la direction du projet qui fournit de la matière à la Révision tripartite du projet. Un APR sera préparé sur une base annuelle avant la Révision tripartite du projet, pour refléter les progrès enregistrés dans le cadre de la réalisation du Plan de Travail Annuel du projet et pour évaluer les performances du projet dans sa contribution aux résultats escomptés à travers les résultats et le travail de partenariat.

154. Le format de l'APR est flexible mais doit inclure les éléments suivants :

- Une analyse des performances du projet au cours de la période qui fait l'objet d'un compte-rendu, détaillant les résultats obtenus et, si possible, des informations sur le statut du résultat principal ;
- Les obstacles rencontrés dans la progression vers les résultats et les raisons de ces obstacles ;
- Les trois obstacles majeurs (au plus) à la réalisation des résultats ;
- Les rapports AWP, CAE et autres rapports sur les dépenses (générées par l'ERP) ;
- Les leçons tirées ;
- Des recommandations claires pour l'orientation future de la résolution des principaux problèmes liés au manque de progression du projet.

c) Révision de l'exécution du projet (PIR)

155. La PIR est un processus de surveillance annuel mandaté par le FEM. Il est devenu un instrument de gestion et de surveillance essentiel pour les responsables de programme et représente le principal moyen de tirer des leçons des projets en cours. Une fois que le programme a été exécuté pendant un an, un Rapport sur l'exécution du projet doit être rédigé par le PT, en coopération avec les Coordonnateurs Nationaux. Le rapport de la PIR peut être rédigé à n'importe quel moment de l'année (juillet-juin) et de manière idéale avant le TPR. La PIR devra alors faire l'objet de discussions dans le cadre du TPR afin de pouvoir être acceptée par tous les partenaires.

d) Rapports d'étape trimestriels

156. Les rapports courts présentant les principaux éléments nouveaux dans la progression du programme seront soumis chaque trimestre au Bureau de pays local du PNUD et au PT par les Coordonnateurs Nationaux.

e) Rapports thématiques périodiques

157. Au fur et à mesure que le PNUD ou le Secrétariat du FEM le demandera, le PT préparera des Rapports thématiques spécifiques, axés sur des questions ou des domaines d'activités spécifiques. La demande d'un Rapport thématique sera faite par écrit au PT par le PNUD et va clairement désigner la question ou les activités devant faire l'objet de ce rapport. Ces rapports peuvent être utilisés comme une sorte d'exercice sur les leçons tirées, sur la surveillance spécifique de zones vitales ou pour faire un diagnostic des problèmes afin d'évaluer et surmonter les obstacles et les difficultés rencontrées. Il est demandé au PNUD de ne pas trop solliciter de Rapports thématiques, et s'il en demande de laisser à l'équipe du projet un laps de temps raisonnable pour leur préparation.

f) Rapport terminal du projet

158. Durant les trois derniers mois du projet, le PT va préparer le Rapport terminal du projet. Ce rapport global va résumer toutes les activités, les réalisations et les résultats du Programme, les leçons tirées, les objectifs atteints ou non réalisés, les structures et systèmes mis en place, etc. et sera l'exposé définitif des activités du projet durant toute sa durée. Il va également faire des recommandations pour toute autre mesure supplémentaire qu'il pourrait être nécessaire de prendre pour garantir la viabilité et la reproductibilité des activités du projet.

5.2 Évaluation indépendante

159. En plus du processus en cours de surveillance et d'évaluation internes décrit plus haut, toute une série d'activités de surveillance indépendantes du Projet seront entreprises sous contrat en utilisant un groupe équilibré d'experts indépendants. Le projet fera l'objet d'au moins deux évaluations externes indépendantes, comme suit :

- *Evaluation à moyen terme*

160. Une évaluation indépendante à moyen terme sera entreprise à la fin de la deuxième année d'exécution. L'évaluation à moyen terme va déterminer les progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs à atteindre et va identifier les corrections à apporter en cours de route si nécessaire. Elle va se concentrer sur l'efficacité, le rendement et l'opportunité de l'exécution du projet ; va souligner les problèmes nécessitant des décisions et des actions et va présenter les premières leçons tirées sur la conception, l'exécution et la gestion du projet. Les conclusions de cette révision seront intégrées en tant que recommandations pour le renforcement de l'exécution durant la dernière moitié du mandat du projet. L'organisation, les termes de référence et le calendrier de l'évaluation à moyen terme seront décidés après consultation entre les parties prenantes du document de projet. Cette évaluation sera coordonnée par les services compétents du Ministère en charge des Finances qui soumettront un projet de Termes de Référence à la validation du Comité de Suivi institué à cet effet.

- *Evaluation finale*

161. Une évaluation finale indépendante va avoir lieu trois mois avant la réunion de révision tripartite terminale et va être axée sur les mêmes questions que l'évaluation à moyen terme. L'évaluation finale va également se pencher sur l'impact et la viabilité des résultats, incluant la contribution au renforcement des capacités et l'atteinte des objectifs environnementaux internationaux. L'organisation, les termes de référence et le calendrier de l'évaluation à moyen terme seront décidés après consultation entre les parties prenantes du document de projet. L'évaluation finale devra également faire des recommandations pour les activités de suivi. Cette évaluation sera coordonnée par les services compétents du Ministère en charge des Finances qui soumettront un projet de Termes de Référence à la validation du Comité de Suivi institué à cet effet.

162. Le projet va identifier, analyser et partager les leçons tirées qui pourraient être bénéfiques dans le cadre de la conception et de l'exécution de projets futurs similaires. L'identification et l'analyse des leçons tirées sont un processus en cours, et la nécessité de communiquer ces leçons comme une des contributions centrales du projet est une condition à remplir au moins une fois tous les 12 mois. Le PNUD doit proposer un format et aider l'équipe du projet à classer, consigner et faire un compte-rendu des leçons tirées. A cette fin, un pourcentage des ressources du projet devra être réservé pour ces activités (voir Tableau 2 pour un plan de travail S&E indicatif et le budget correspondant).

5.3 Audit

163. Le Gouvernement du Sénégal fournira au Représentant Résident du PNUD les états financiers certifiés, ainsi qu'un rapport d'audit du projet conformément aux principes de l'Exécution Nationale, et en référence au manuel de procédures du projet national qui sera mis en place dès le démarrage du projet ; les services compétents du Ministère en charge des Finances coordonneront tout le processus.

Tableau 2 : Plan de travail indicatif et budget correspondant pour le suivi et l'évaluation

Type d'activité de S&E	Parties responsables	Budget US\$ <i>N'inclut pas le temps du personnel de l'équipe du programme</i>	Calendrier
Atelier préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordinateur du projet ▪ BP du PNUD ▪ PNUD FEM 	80,000	Dans les deux premiers mois qui suivent le démarrage du programme
Rapport préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipe du programme ▪ BP du PNUD 	Aucun	Tout de suite après l'atelier préparatoire
Mesure des moyens de vérification pour les indicateurs définis pour le programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les coordonnateurs nationaux vont superviser le recrutement des institutions et études spécifiques, et déléguer les responsabilités aux membres de l'équipe concernés 	A finaliser au cours de la phase et de l'atelier préparatoires. Coût à titre indicatif : 30.000	Début, milieu et fin du programme
Mesure des moyens de vérification de l'évolution et des performances du programme (mesurés annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervisé par le PT ▪ Mesures effectuées par les agents sur le terrain et par les AE locaux 	A déterminer dans le cadre de la préparation du Plan de travail annuel. Coût à titre indicatif : 25 000	Annuellement avant le APR/PIR et la définition des plans de travail annuels
APR et PIR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PT ▪ PNUD-FEM 	Aucun	Annuellement
Rapport TPR et TPR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Homologues officiels ▪ PT ▪ Agence d'exécution 	Aucun	Chaque année dès réception du RAP
Réunions des comités de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux 	A déterminer	Après l'atelier préparatoire du programme et au moins une fois par an après cela
Rapports d'état périodiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux 	10,000	Tous les trimestres
Rapports techniques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PT ▪ Consultants recrutés en fonction des besoins 	10,000	Tous les trimestres
Evaluation externe à mi-parcours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux ▪ Consultants externes (équipe d'évaluation) 	25,000	A mi-parcours de la mise en oeuvre du programme.
Evaluation externe finale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux ▪ Consultants externes (équipe d'évaluation) 	25,000	A la fin de la mise en oeuvre du programme
Rapport final	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux ▪ Consultant externe 	Aucun	Au moins une fois par mois avant la fin du programme
Leçons apprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PT ▪ Coordinateurs nationaux 	15,000	Annuellement

Type d'activité de S&E	Parties responsables	Budget US\$ <i>N'inclut pas le temps du personnel de l'équipe du programme</i>	Calendrier
Manuel de procédures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministère en charge des Finances et/ou ▪ PNUD 	A déterminer dans le cadre de la préparation du PTA. Coût indicatif : 14.000	Au début du projet
Audit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PNUD ▪ Ministère en charge des Finances de chaque pays NEX 	A déterminer dans le cadre de la préparation du PTA. Coût indicatif : 40.000	Annuellement
Visites sur les sites sur le terrain (frais de voyage du personnel du PNUD couverts par les frais des AE)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bureau Pays du PNUD ▪ PT ▪ Représentants Gouvernements 	15,000 (une visite en moyenne par an)	Annuellement
COUT TOTAL A TITRE INDICATIF			
<i>N'inclut pas le temps du personnel de l'équipe du programme et les frais de déplacement et du personnel du PNUD</i>		US\$ 289,000	

PARTIE V : CADRE JURIDIQUE

64. Ce document de projet constitue l'instrument cité comme tel dans l'Article I de l'Accord standard d'assistance de base entre les Gouvernements de la Gambie, Guinée Bissau, du Sénégal, de la Mauritanie, du Cap Vert et le Programme des Nations unies pour le développement, signés par les parties. Dans le cadre de l'Accord standard d'assistance de base, l'agence de mise en oeuvre du pays hôte doit s'en référer à l'agence de coopération du gouvernement nommée dans cet accord.

65. Le Représentant résident du PNUD est autorisé à modifier ce document de projet de la manière suivante, dans la mesure où il a vérifié l'accord le concernant établi par l'unité PNUD-FEM et qu'il s'est assuré que les autres signataires du document de projet n'expriment aucune objection aux rectificatifs proposés :

- Des révisions ou des ajouts dans l'une des annexes du document de projet ;
- Des révisions qui ne modifient pas de manière significative les objectifs, les résultats ou les activités immédiats du projet, mais sont provoquées par la restructuration de ressources déjà définies ou par des hausses de coût dues à l'inflation ;
- Des révisions annuelles obligatoires qui repoussent les échéances de la fourniture des ressources de projet définies ou des coûts d'expertise ou autres en raison de l'inflation ou afin de prendre en compte la flexibilité des dépenses de l'agence et
- L'ajout d'annexes supplémentaires et de pièces jointes, uniquement si elles sont conformes aux conditions définies dans ce document de projet

Section II : CADRE DES RESULTATS STRATEGIQUES ET PROGRESSIVITE DU FEM

Résultats	Activités	Indicateurs	Valeurs de base	Objectif visé et points de référence	Moyens de vérification et fréquence	Suppositions
RESULTAT 1. Réduction de l'érosion côtière d'origine climatique et anthropique suite à la mise en oeuvre des activités de démonstration pilotes.						
	I.1.1. Stabilisation de l'érosion côtière par la réhabilitation du couvert végétal	Taux d'érosion côtière sur les sites pilotes	Taux d'érosion côtière inconnu sur les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)	Réduction de 10% du taux d'érosion côtière à la fin du projet par rapport au taux relevé au cours des 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet	L'équipe chargée de l'exécution du projet va mesurer le taux d'érosion côtière au début du projet, et effectuera une vérification trimestrielle des taux d'érosion	La mesure de l'érosion côtière se fera d'un point de vue qualitatif (minimale, moyenne et élevée). Il s'agit là de la seule possibilité au vu des techniques de mesure et des références d'échelle disponibles dans le pays
	I.1.2. Mise en application des mesures de protection des sols afin de réduire le ruissellement	Taux de ruissellement sur les sites pilotes	Taux de ruissellement inconnu sur les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)	Réduction de 10% du taux de ruissellement à la fin du projet par rapport au taux relevé au cours des 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet	L'équipe chargée de l'exécution du projet va mesurer le taux de ruissellement au début du projet, puis elle va effectuer une vérification trimestrielle de ces taux	La mesure de l'érosion côtière se fera d'un point de vue qualitatif (minimale, moyenne et élevée). Il s'agit là de la seule possibilité au vu des techniques de mesure et des références d'échelle disponibles dans le pays
	I.1.3. Stabilisation des dunes de sable par la plantation d'espèces locales	Surface (en hectares) de dunes recouvertes de végétation	La surface de dunes recouvertes de végétation est inconnue dans les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)	Augmentation de 10% de la surface de dunes recouvertes de végétation (où les pousses ont été plantées) à la fin du projet par rapport à celle relevée au cours des 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet	L'équipe chargée de l'exécution du projet va mesurer la surface de la couverture végétative sur les dunes au début du projet, puis elle va effectuer une vérification annuelle du nombre de pousses plantées	Aucune catastrophe naturelle ne s'abat sur la région (inondations graves, cyclone, etc.) La communauté et les autorités maintiennent un niveau d'engagement élevé
	I.1.4. Développement de moyens de subsistance alternatifs (apiculture,	Nombre de projets qui soutiennent les moyens de subsistance alternatifs (accent	Nombre inconnu de foyers impliqués dans des entreprises de	A la fin du projet, le nombre de foyers impliqués dans des	L'équipe de réalisation du projet va effectuer un sondage annuel afin de	Passage des communautés à des modes

Contexte, justification et portée	Objectifs	Indicateurs	Méthodes	Risque	Impact	Autres
<p>1.1.5 Reboisement de la mangrove</p>	<p>sur la formation, laus des revenus domestiques, nombre de foyers qui prennent part aux activités préparatoires, nombre d'emplois liés à l'écotourisme, diversité des sources de revenus. Indicateur de feuille de marque No. 2.5</p>	<p>Substantive alternative et dans des pecheries sur les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)</p>	<p>préparer à basse altitude que le nombre de foyers impliqués dans des entreprises de subsistance alternatives à augmenter</p>	<p>déterminer le niveau de revenu des sites pilotes d'entreprise de subsistance alternatives pilotes</p>	<p>d'approvisionnement alternatif, particulièrement les communautés vulnérables (pêcheurs). Maintien ou hausse des revenus</p>	
<p>1.1.6 Propagation des nouvelles technologies (particulièrement dans le domaine de l'énergie) afin de limiter la dégradation importante des ressources écologiquement importantes de la mangrove</p>	<p>Surface (en hectares) couverte par la mangrove dans les sites pilotes, nombre d'hectares reboisés, population d'espèces importantes ou menacées (évaluation peu coûteuse basée sur l'observation d'une faune importante, par exemple les tortues)</p>	<p>La surface recouverte par la mangrove est inconnue dans les sites pilotes (Cet indicateur doit être mesuré dans les 4 premiers mois qui suivent le démarrage du projet)</p>	<p>Augmentation de 10% de la surface recouverte par la mangrove dans le site pilote à la fin du projet</p>	<p>L'équipe chargée de l'exécution du projet va mesurer la surface de mangrove dans les sites pilotes au début du projet, puis elle va effectuer une vérification annuelle du nombre de pousses plantées</p>	<p>Aucune catastrophe naturelle ne s'abat sur la région (inondations graves, cyclone, etc.) La communauté et les autorités maintiennent un niveau d'engagement élevé</p>	
<p>1.1.7 Définition d'espaces protégés ou renforcement de l'application des mesures d'interdiction de la chasse, de l'extraction du bois ou du sable, du déversement d'ordures et des autres formes de perturbation dans les zones déjà protégées.</p>	<p>Pourcentage de sites pilotes sur lesquels la chasse n'a plus lieu ; nombre d'infractions aux interdictions de chasse, d'abattage des arbres et d'enlèvement du sable ; empêtement (hectares de nouvelles constructions sur les sites sensibles). Indicateur de feuille de marque No. 2.3</p>	<p>Les zones protégées existent, mais cette protection n'est guère appliquée ; la chasse et l'extraction illégales ont lieu en quantité non déterminée (l'extraction de sable peut se mesurer plus facilement). Empêtement important</p>	<p>Augmentation de 10% de la surface recouverte par la mangrove dans le site pilote à la fin du projet</p>	<p>L'équipe chargée de l'exécution du projet va mesurer la surface de mangrove dans les sites pilotes au début du projet, puis elle va effectuer une vérification annuelle du nombre de pousses plantées</p>	<p>Les communautés acceptent les sources d'énergie alternatives</p>	<p>Des capacités suffisantes d'application de la loi existent et des alternatives à la chasse, à l'abattage des arbres et à l'extraction de sable illégaux existent.</p>

RESULTAT 2. Intégration de l'adaptation dans les politiques et les programmes à différents niveaux

<p>2.1 Intégration des activités de gestion du littoral dans les secteurs et les programmes, ainsi qu'à différents niveaux de la société sur les sites couverts par le programme.</p>	<p>2.1.1 Elaboration d'un plan de gestion de la ligne de partage des eaux qui prenne en compte le problème du changement climatique</p>	<p>Intégration de plan de gestion du littoral qui aborde le problème de changement climatique</p>	<p>Il n'existe actuellement aucun plan ou programme de ce type</p>	<p>Intégration d'un plan de gestion du littoral qui aborde le problème de changement climatique : Accord des gouvernements nationaux sur l'adoption du plan intégré</p>	<p>Rapports d'évaluation nationaux et ateliers Arêlers et rapports de séminaire Prise en compte du changement climatique dans les plans de gestion du littoral et préparation et adoption de décrets Rapport sur l'évolution du projet</p>	<p>Visites techniques formelles et à mettre à l'oeuvre le plan</p>
<p>2.1.2 Formulation et mise en oeuvre d'une réglementation accélérée prenant en compte la montée du niveau de la mer lors des constructions</p>	<p>Nombre de constructions anciennes et nouvelles qui respectent le découpage par zones</p>	<p>Le découpage par zones n'est pas respecté ou n'existe pas</p>	<p>A la fin du projet, toutes les nouvelles constructions se trouvent à >200m de la côte</p>	<p>Rapports trimestriels sur les progrès réalisés en matière d'élaboration et de mise en oeuvre d'une réglementation sur le découpage par zones</p>	<p>Volonté politique à mettre en oeuvre la réglementation sur le découpage par zones ; Volonté des habitants à se déplacer ou à construire à une certaine distance de la berge (surtout les pêcheurs)</p>	<p>Participation sectorielle des institutions et engagement politique</p>
<p>2.2 Politiques et programmes nationaux destinés à faciliter l'adaptation aux CC dans les régions côtières</p>	<p>2.2.1 Examen des politiques et des plans nationaux existants en vue d'intégrer l'adaptation au problème du changement climatique</p>	<p>Ateliers et rapports d'évaluation sur les politiques et les plans nationaux existants en vue d'intégrer l'adaptation au problème du changement climatique Indicateurs de feuille de marque No 5.1, 5.3, 5.4.</p>	<p>Aucun effort antérieur visant à intégrer l'adaptation à la question du changement climatique dans les politiques et programmes de gestion du littoral</p>	<p>Evaluation des rapports envoyés par chaque pays avant la fin de la 1ère année</p>	<p>Rapports trimestriels de suivi basés sur des activités réalisables en vue de la mise en oeuvre des recommandations du rapport d'évaluation</p>	<p>Engagement politique et volonté de participer à des consultations dans le but de rédiger une première ébauche</p>
<p>2.2.2 Tenue de consultations nationales afin de rédiger un projet de plan d'action abordant le problème de l'érosion côtière, puis de le soumettre aux décideurs pour évaluation et mise en oeuvre.</p>	<p>Projet de plan d'action abordant le problème de l'érosion côtière. Indicateurs de feuille de marque No 3.1 et 3.4</p>	<p>Aucun plan de ce genre n'existe actuellement</p>	<p>Rapports sur les ateliers ; Synthèse des séances plénières et des recommandations avant la fin de la première année</p>	<p>Rapports trimestriels sur les progrès réalisés en matière d'élaboration et de mise en oeuvre d'une réglementation sur le découpage par zones</p>	<p>Engagement politique et volonté de participer à des consultations dans le but de rédiger une première ébauche</p>	<p>Engagement politique et volonté de participer à des consultations dans le but de rédiger une première ébauche</p>

2.3.1. Délégation de pouvoirs aux gouvernements décentralisés et aux communautés locales pour leur permettre de faire appliquer les lois facilitant l'adaptation aux changements climatiques dans les régions côtières.	Nombre de groupes de travail décentralisés au sein des agences sous nationales	Respect de la feuille de route commune	Publication officielle à la fin du projet du nombre de lois sur la gestion de littoral qui prennent en compte le problème de changement de climat.	Rapports annuels	Véhicule de données gouvernementales de l'Indonésie pour les lois et règlements qui impactent les communautés.
<p>Résultat 2.3 Les communautés vivant hors des sites ciblés par le projet reproduisent les approches efficaces visant à atténuer les modifications du littoral et à s'y adapter (SPA & co-financement, échelle régionale et nationale/ sous-régionale)</p>	<p>Nombre de groupes de travail décentralisés au sein des agences sous nationales qui prennent part aux discussions visant à faire appliquer les lois et la réglementation. Indicateurs de feuille de marque No 1.2</p>	<p>Absence de structure organisationnelle avec laquelle les communautés pourraient initier un dialogue</p>	<p>Mise en oeuvre de projets pilotes dans au moins deux zones hors des zones pilotes avant la fin de la 2^{ème} année</p>	<p>Enquêtes sur le terrain, visites sur le terrain, interviews des S/H</p>	<p>Le dialogue favorise l'action. L'application des leçons apprises est rendue possible par des conditions socio-économiques et environnementales semblables.</p>
<p>2.3.2. Sensibilisation sur les projets pilotes dans la presse locale</p>	<p>Nombre d'articles de presse sur les projets pilotes. Indicateurs de feuille de marque No 3.2</p>	<p>Incapacité à adopter des stratégies d'adaptation efficaces basées sur les leçons apprises ailleurs</p>	<p>A la fin du projet, les leaders communautaires sur les sites pilotes du projet sont en mesure de décrire au moins une leçon sur l'adaptation à l'érosion du littoral apprise d'un autre site (pas nécessairement dans le même pays)</p>	<p>Enquêtes sur le terrain à la fin du projet</p>	<p>Disponibilité des fonds et volonté de la communauté. La prise de conscience entraîne l'action; la couverture médiatique est efficace et précise.</p>
<p>2.3.3. Création de centres de coordination pour aider les communautés à concevoir et à mettre en</p>	<p>Nombre de points de contact dotés d'une stratégie d'adaptation nécessitant une mise en</p>	<p>Ce rôle pourrait être joué par les ONG existantes et par les ministères du</p>	<p>A la fin du projet, un centre de coordination communautaire dans les sites du projet</p>	<p>Proposition à soumettre à l'équipe de pays</p>	<p>Les communautés vont solliciter les coordonnateurs et ces derniers sont en mesure</p>

Objet de la mesure d'adaptation	Objectif	Indicateurs de succès	Prévisions de coûts et bénéfices	Impact	Prévisions de coûts et bénéfices
2.4 Renforcement de la coopération régionale pour faire face à l'impact du changement climatique sur la gestion des zones côtières	2.4.1. Convocation d'un forum régional à l'intention des décideurs compétents en matière de planification urbaine et côtière dans les pays participants	Nombre de stratégies et de programmes modifiés en vue d'intégrer l'adaptation à l'impact du changement de climat sur l'érosion du littoral	Prise de conscience de l'adaptation, mais peu ou pas d'enracinement de la politique	Il n'existe pas à l'heure actuelle de forum sur ce problème	Avant la fin de la 4 ^{ème} année, toutes les politiques environnementales et de construction sur le littoral comportent une clause CC/HNM.
	Convocation d'un forum régional à l'intention des décideurs compétents en matière de planification urbaine et côtière entre autre dans les pays participants	Nombre de forums et de représentants des institutions compétentes à ces rencontres			Recommandations du forum ; Nombre de hauts représentants ministériels participant aux forums (Directeur de cabinet, Secrétaire ou représentant du ministère au forum)
	2.4.2. Mise en place d'un groupe de travail ou d'un réseau régional sur l'adaptation à l'impact du changement de climat sur les régions littorales	Nombre de rencontres / d'échanges au sein du groupe de travail / réseau	Aucun échange à l'heure actuelle au niveau inter-régional	Aucun échange à l'heure actuelle au niveau inter-régional	Rapport sur les échanges du réseau
	2.4.3. Mise au point d'initiatives transfrontalières d'adaptation par le biais d'échanges d'expérience et par le développement de projets et de programmes transfrontaliers	2.4.3. Nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux de gestion du littoral qui abordent la question de l'adaptation au changement climatique	Il existe très peu d'entre eux, voire aucun, dans les zones directement concernées par le CC (à définir au cours des 4 Iers mois à partir du début du projet)	Il existe très peu d'entre eux, voire aucun, dans les zones directement concernées par le CC (à définir au cours des 4 Iers mois à partir du début du projet)	Projet d'accord ou version finale

RESULTAT 3. Suivi et renforcement des capacités afin d'accroître les capacités à prévoir et à réagir aux changements climatiques et côtiers

<p>3.1 Amélioration de la capacité des institutions et des ressources humaines à élaborer et à mettre en oeuvre des stratégies et des mesures d'adaptation au sein de l'environnement côtier ; renforcement d'un savoir-faire dans l'application de modèles climatiques et océaniques afin de prévoir les impacts et la vulnérabilité ; renforcement des aptitudes de gestion des décideurs et des parties concernées par l'environnement côtier.</p>	<p>3.1.1. Collaboration mise en oeuvre d'un atelier régional de formation et autres activités de renforcement des capacités en ICAM, sur l'impact du changement de climat et dans les méthodes d'adaptation appropriées –intégrant le changement climatique dans les programmes et secteurs nationaux clés de développement urbain et côtier.</p>	<p>Documents pédagogiques (publications, jeux de données, outils d'analyse, etc.) Indicateurs de feuille de marque No 4.1</p>	<p>Aucune information sur l'existence de formation actuelle</p>	<p>Dans la période qui suit la fin des projets pilotes, au moins une personne a reçu une formation dans chaque ministère clé (littoral, tourisme, planification urbaine, etc.)</p>	<p>Une des principales documents pédagogiques Communiqués de presse sous forme électronique ou imprimée</p>	<p>Le projet a permis d'appuyer pour plusieurs participants aux programmes de formation</p>
	<p>3.1.2. Analyse des données et formation en science sur le changement du climat, en océanographie et en sciences maritimes afin de renforcer les connaissances en matière de réduction de la vulnérabilité à l'érosion du littoral.</p> <p>3.1.3. Création de comités directeurs régionaux (CDR) afin de</p>	<p>Nombre de personnes formées ; Rapports d'analyse appliquée des données définissant un jeu d'activités réalisables visant à réduire l'érosion du littoral. Indicateurs de feuille de marque 4.2</p>	<p>Connaissances très limitées des questions liées à l'impact des CC sur le littoral.</p>	<p>Au cours de la 1ère année, formation d'au moins 1 personne par communauté dans les zones pilotes ; 1. activité d'adaptation à mettre en oeuvre sur la base d'analyses avant la fin de la 3^{ème} année</p>	<p>Rapports des équipes nationales</p>	<p>La capacité et la volonté de formation existent</p>
		<p>Nombre d'ateliers et de participants, degré de prise de conscience de la</p>	<p>Peu ou pas de prise de conscience sur les impacts éventuels de la</p>	<p>1 atelier par an jusqu'à la fin du projet</p>	<p>Rapports des réunions et synthèse des</p>	<p>Les ateliers provoquent suffisamment d'engagement & d'action</p>

<p>Résultat 3.2 Création d'un bureau central pour la collecte, le stockage et la diffusion des leçons et meilleures pratiques, ainsi que de supports d'information pour soutenir le renforcement des capacités d'adaptation dans la région.</p>	<p>donner des conseils sur les mesures à mettre en œuvre pour renforcer les capacités en matière de mesures d'adaptation dans les régions côtières ainsi que pour les autres besoins du projet.</p> <p>3.2.1. Etablissement et gestion d'un mécanisme de bureau central sur le Web pour le suivi de l'érosion et des leçons apprises</p>	<p>communauté</p> <p>Nombre de questions sur l'érosion du littoral et les changements de climat soulevés lors de ces rencontres</p> <p>indicateurs de feuille de marque No 1.3</p> <p>Création d'une base de données Web entièrement opérationnelle dans les six mois qui suivent le démarrage du projet</p>	<p>hausse du niveau de la mer</p> <p>Il n'existe aucun centre de stockage des informations à l'échelle régionale sur les changements de climat et l'impact sur le littoral</p>	<p>Existence d'une base de données contenant au moins 10 études de cas sur l'adaptation à l'érosion côtière provoquée par le climat à la fin de la 1ère année ; 20 au cours de la 2ème année ; 30 au cours de la 3ème et 50 au cours de la 4ème</p>	<p>scénarios précoces qui concernent un aspect de l'érosion côtière et des changements de climat au cours de chaque rencontre successive</p> <p>Nombre d'enregistrements dans la base de données</p>	<p>Disponibilité de l'information et capacité de traitement</p>
	<p>3.2.2. Supports d'information sur le projet, à savoir des CD, une base de données, des cartes, des journaux, des dépliants et des bulletins</p>	<p>Inventaire des informations disponibles et nombre de programmes, de stations, de points, livraison de données / nombre d'enregistrements</p> <p>Indicateurs de feuille de marque No 4.1</p> <p>Inventaire des informations disponibles et nombre de programmes, de stations, de points, livraison de données / nombre d'enregistrements ; Participants au forum. Indicateurs de feuille de marque 4.3</p>	<p>Les agences nationales pour l'environnement ne disposent pas des informations nécessaires (il existe très peu de données à l'heure actuelle)</p>	<p>Disponibilité des données et d'un système de suivi du climat et de l'érosion côtière au bout d'un an</p>	<p>6 rapports mensuels réalisés par les équipes de pays sur la progression de la collecte de données</p>	<p>Les ressources permettant d'assurer un suivi approprié existent</p>
	<p>3.2.3 Tenue d'un forum pour échanger les enseignements, partager les expériences, etc.</p>		<p>Il n'existe pas de forum de ce type</p>	<p>Le forum devra être organisé 2 ans et 4 ans après le démarrage du projet</p>	<p>Rapport sur le forum</p>	<p>Les ressources liées à la participation sont disponibles</p>

Section III : PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL

166. Le budget suivant est fourni à titre indicatif uniquement. Ce tableau sera révisé avant d'être approuvé au cours de la réunion préparatoire du projet.

Budget Total du Projet

Award ID: 00045638 (SEN10)										
Titre du projet : PIMS 3341 CCA FSP: West Africa Shoreline Project										
Identification du projet : 00053951 (SEN10)										
Nom du projet: PIMS 3341 CCA FSP: Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral..										
Agence d'exécution : UNESCO/COI										
ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)	Budget Notes
RESULTAT 1: Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	NEX	GEF	71200	Intl Cnslt	40,000	40,000	40,000	40,000	160,000	1
			71300	Lcl Cnslts	30,000	30,000	30,000	30,000	120,000	2
			71600	Travel	5,000	5,000	5,000	5,000	20,000	3
			72100	Contr-Cmpy	800,000	370,000	375,000	206,000	1,751,000	4
			74200	Printing & Publications, Translation	10,000	10,000	10,000	10,000	40,000	5
		sous-total	GEF		885,000	455,000	460,000	291,000	2,091,000	
RESULTAT 2: Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...	NEX	GEF	71200	Intl Cnslt	23,500	23,500	23,500	23,500	94,000	6
			72100	Contr-Cmpy	31,900	42,600	71,000	35,500	181,000	7
			71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	8
				UNDP	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	
				sous-total	GEF		55,400	66,100	94,500	59,000
		sous-total	GEF		35,000	35,000	35,000	35,000	140,000	9
RESULTAT 3: Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière et renforcement des capacités en matière de gestion et de planification côtières	UNESCO	GEF	71200	Intl Cnslt	51,000	27,000	27,000	26,000	131,000	10
			71300	Lcl Cnslts	70,000	70,000	70,000	69,500	279,500	11
				Contr-Cmpy	156,000	132,000	132,000	130,500	550,500	
		sous-total	GEF							

RESULTAT 4 : Suivi, apprentissage, Feedback sur l'adaptation et évaluation	UNESCO	GEF	Impact monitoring (Intl Cnslt)	20,400	34,600	14,300	46,900	116,200	12	
		71200	Impact monitoring (Intl Cnslt)	4,690	14,070	4,690	23,450	46,900	13	
		71300	Impact monitoring (Lcl Cnslt)	4,080	2,040	2,040	2,040	10,200	14	
		71600	Website Development and Maint.	24,500	12,200	12,200	13,300	62,200	15	
		sous-total		53,670	62,910	33,230	85,690	235,500		
RESULTAT 5 : Unité de Gestion du Projet	UNESCO	GEF	Intl Cnslt	30,000	30,000	30,000	30,000	120,000	16	
		71600	Travel	7,000	7,000	7,000	7,000	28,000	17	
				sous-total	37,000	37,000	37,000	37,000	148,000	
		GEF		1,187,070	753,010	756,730	603,190	3,300,000		
		UNDP		25,000	25,000	25,000	100,000			
		TOTAL		1,212,070	778,010	781,730	628,190	3,400,000		
Sommaire des fonds		GEF		1,187,070	753,010	756,730	603,190	3,300,000		
		Unesco (espèces)		15,000	15,000	15,000	15,000	60,000		
		Unesco (en nature)		113,293	78,172	30,211	28,323	250,000		
		UNDP Cos (espèces)		25,000	25,000	25,000	25,000	100,000		
		Gouvernement (espèces)		16,170	17,248	17,248	16,003	66,668		
		Gouvernement (parallèle en nature)		1,483,830	1,582,752	1,582,752	1,468,514	6,117,849		
		NGO/UICN (parallèle en nature)		740,937	511,246	197,583	185,234	1,635,000		
		Bilatérale/JICA (parallèle en nature)		375,000	375,000	375,000	375,000	1,500,000		
		Total espèces		1,243,240	810,258	813,978	659,193	3,526,668		
		Total parallèle en nature		2,713,060	2,547,171	2,185,547	2,057,072	9,502,849		
		PDF B money						700,000		
		Total		3,956,300	3,357,428	2,999,525	2,716,264	13,729,517		

Un plan de travail détaillé sera formulé au cours de la réunion de démarrage.

Budget Composante Régionale/UNESCO

Award ID: 00045638 (SEN10)

Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project

Numéro du projet : 00045638 (SEN10)

Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral.

Agence d'exécution : UNESCO/COI

ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 3 Renforcement de la lutte contre l'érosion côtière et renforcement des capacités en matière de gestion et de planification côtières	UNESCO	GEF	71200	Intl Cnslt	35,000	35,000	35,000	35,000	140,000
			71300	Lcl Cnslts	51,000	27,000	27,000	26,000	131,000
			72100	Contr-Cmpy	70,000	70,000	70,000	69,500	279,500
		sous-total	GEF		156,000	132,000	132,000	130,500	550,500
RESULTAT 4 : Suivi, apprentissage, Feedback sur l'adaptation et évaluation	UNESCO	GEF	71200	Impact monitoring (Intl)	20,400	34,600	14,300	46,900	116,200
			71300	Impact monitoring (Lcl Cnslt)	4,690	14,070	4,690	23,450	46,900
				Website Development and Maintenance	4,080	2,040	2,040	2,040	10,200
		sous-total	71600	Travel	24,500	12,200	12,200	13,300	62,200
RESULTAT 5 Unité de Gestion du Projet	UNESCO	GEF	GEF		53,670	62,910	33,230	85,690	235,500
			71100	Intl Cnslt	30,000	30,000	30,000	30,000	120,000
			71600	Travel	7,000	7,000	7,000	7,000	28,000
		sous-total	GEF		37,000	37,000	37,000	37,000	148,000
			GEF		246,670	231,910	202,230	253,190	934,000
		TOTAL			246,670	231,910	202,230	253,190	934,000
Sommaire des fonds		GEF			246,670	231,910	202,230	253,190	934,000
		Unesco (espèces)			15,000	15,000	15,000	15,000	60,000
		Unesco en nature			113,293	78,172	30,211	28,323	250,000
		Total espèces			261,670	246,910	217,230	268,190	994,000
		Total parallèle/en nature			113,293	78,172	30,211	28,323	250,000
	PDF B money							700,000	
	Total UNESCO				374,963	247,441	296,513	1,944,000	

Budget (composante nationale/Senegal

Award ID: 00048224 (S/N:10)

Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project

Project ID: 00058254 (S/N:10)

Norm du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral.

Agence d'exécution : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Direction de l'Environnement et de la Protection de la Nature

ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 1 Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résilience des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	MEPN	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		sous-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200
RESULTAT 2. Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...	MENP	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
			71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
			GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
		sous-total	GEF		188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		TOTAL			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
Sommaire des fonds		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
				Gouvernement (parallèle/en nature)	754,545	754,545	754,545	754,545	3,018,181
				NGO/UCIN (parallèle/en nature)	204,438	204,438	204,438	204,438	817,750
				Bilatéral/JICA (parallèle/en nature)	375,000	375,000	375,000	375,000	1,500,000
				Total en espèces	188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
				Total (parallèle/en nature)	1,333,983	1,333,983	1,333,983	1,333,983	5,335,931
				Total Ministère de l'Environnement du Sénégal	1,522,063	1,438,203	1,444,883	1,403,983	5,809,131

Budget Composante nationale / Cap Vert

Award ID: 00048223 (C PY10)

Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP: West Africa Shoreline Project

Project ID: 00058253 (C PY10)

Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral.

Executing Agency: Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture, Direction Générale de l'Environnement

ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)	
RESULTAT 1 Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	MEA	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000	
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000	
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000	
			72100	Confr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200	
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000	
		sous-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200	
RESULTAT 2. Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...	MEA	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800	
			72100	Confr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200	
			71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	
			UNDP		25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	
				sous-total	11,080	13,220	18,900	11,800	55,000	
Sous-total		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200	
					25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	
					213,080	129,220	135,900	95,000	573,200	
Sommaire des fonds										
		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200	
		UNDP Cos (espèces)			25,000	25,000	25,000	25,000	100,000	
		Gouvernement (espèces)			16,170	17,248	17,248	16,003	66,668	
		Gouvernement (parallèle/en nature)			159,917	159,917	159,917	159,917	639,668	
		Total espèces			229,250	146,468	153,148	111,003	639,868	
		Total (parallèle/en nature)			159,917	159,917	159,917	159,917	639,668	
		Total Ministère de l'Agriculture du Cap-vert			389,167	306,385	313,065	270,920	1,279,536	

Budget composante nationale /Gambie

Award ID: 00048225 (GMB10)

Award Title: PIMS 3341 CC-A FSP - West Africa Shoreline Project

Project ID: 00058255 (GMB10)

Nom du projet : PIMS 3341 CC-A FSP : Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral.

Executing Agency: National Environment Agency

ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 1 Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	NEA	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		sous-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200
RESULTAT 2 Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières.	NEA	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
			71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
			GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
		sous-total	GEF		188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		TOTAL			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
Sommaire des fonds									
		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Gouvernement (parallèle/en nature)			200,000	200,000	200,000	200,000	800,000
		Total espèces			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Total (parallèle/en nature)			200,000	200,000	200,000	200,000	800,000
		Total Agence National de l'Environnement de Gambie			388,080	304,220	310,900	270,000	1,273,200

Budget composante nationale /Guinée Bissau

Award ID: 0048226 (GNB10)

Award Title: PIMS 3341 CC A ESP- West Africa Shoreline Project

Project ID: 00058256 (GNB10)

Nom du projet : PIMS 3341 CC A ESP : Adaptation au changement de climat - Repondre à la transformation du littoral dans ses dimensions banaanes en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral

Executing Agency: PNUD/DEX

ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire de ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 1 Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	UNDP/DEX	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		sous-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200
RESULTAT 2 Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...	UNDP/DEX	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
			71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
			GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
		sous-total	GEF		45,160	41,440	52,800	48,600	187,000
Sous-total		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
			TOTAL		188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
Sommaire des fonds									
		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Total espèces			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Total PNUD/DEX			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200

Budget composante nationale /Mauritanie

Award ID: 60048222 (NIR119)

Award Title: PIMS 3341 CC - A ESP West Africa Shoreline Project

Project ID: 00058252 (NIR119)

Nom du projet : PIMS 3341 CC - A ESP - Adaptation au changement de climat - Répondre à la transformation du littoral dans ses dimensions humaines en Afrique de l'Ouest dans le cadre de la gestion intégrée du littoral

Executing Agency: Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Département de l'Environnement

ACTIVITES	Partie Responsable	Source des fonds	Code budgétaire ATLAS	Description du budget	Montant (USD) Année 1	Montant (USD) Année 2	Montant (USD) Année 3	Montant (USD) Année 4	Total (USD)
RESULTAT 1 Activités pilotes mises en oeuvre pour renforcer la capacité d'adaptation et la résistance des écosystèmes côtiers dans les régions vulnérables aux méfaits des changements climatiques	DE	GEF	71200	Intl Cnslt	8,000	8,000	8,000	8,000	32,000
			71300	Lcl Cnslts	6,000	6,000	6,000	6,000	24,000
			71600	Travel	1,000	1,000	1,000	1,000	4,000
			72100	Contr-Cmpy	160,000	74,000	75,000	41,200	350,200
			74200	Printing & Publications, Translation	2,000	2,000	2,000	2,000	8,000
		sous-total	GEF		177,000	91,000	92,000	58,200	418,200
RESULTAT 2 Problèmes liés aux changements climatiques et à l'adaptation intégrés aux politiques et programmes de gestion des zones côtières...	DE	GEF	71200	Intl Cnslt	4,700	4,700	4,700	4,700	18,800
			72100	Contr-Cmpy	6,380	8,520	14,200	7,100	36,200
			71300	Lcl Cnslts	25,000	25,000	25,000	25,000	100,000
			GEF		11,080	13,220	18,900	11,800	55,000
		sous-total	GEF		188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		TOTAL			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
Sommaire des fonds									
		GEF			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Gouvernement			415,000	415,000	415,000	415,000	1,660,000
		NGO/UICN (parallèle/en nature)			204,438	204,438	204,438	204,438	817,750
		Total en espèces			188,080	104,220	110,900	70,000	473,200
		Total (parallèle/en nature)			619,438	619,438	619,438	619,438	2,477,750
		Total Ministère du Développement Rural de Mauritanie			807,518	723,658	730,338	689,438	2,950,950

NOTES SUR LE BUDGET

1. Coût estimé à 400 dollars par jour pour un consultant international qui va appuyer les cinq pays à raison de 20 jours par pays sur quatre ans dans le cadre du résultat I. Les TDRs du consultant international sont en annexe.
2. Coût estimé d'un consultant national en appui au résultat I est de 2000 dollars par mois. TDRs en annexe.
3. Ceci va couvrir les coûts approximatifs de 3 missions d'un consultant international pour un appui technique au résultat I. Estimé au taux de 1300 dollars par trois jours de mission par pays (inclus billet d'avion, per diem, etc) Chiffres basés sur les estimations moyennes de la phase préparatoire. Voir TDRs en annexe.
4. Ce montant va appuyer la mise en œuvre d'activités pilotes comme indiqué document approuvé par le conseil du FEM.
5. Publication de matériel produit par les consultants nationaux et internationaux au titre du résultat I pour dissémination au niveau national et international. 8 000 Dollars par pays.
6. Coûts estimés pour un consultant international pour environ 17,5 jours par pays sur quatre ans pour réaliser le résultat 2. TDRs en annexe.
7. Coûts estimés pour atteindre le résultat 2. Détails spécifiés dans le document approuvé par le conseil du FEM.
8. Coûts estimés à 2 000 dollars/mois pour un appui technique à l'atteinte du résultat 2 TDRs du consultant national en annexe.
9. Coûts estimés (400 dollars/J) pour un consultant international pour environ 17,5 jours par pays sur quatre ans pour réaliser le résultat 3. Voir TDRs en annexe et Coût estimé d'un consultant national en appui au résultat 3 est de 2 000 dollars par mois pendant 3 mois d'un consultant national TDRs en annexe.
10. Coûts estimés 2 000 Dollars/mois pour atteindre le résultat 3. Détails spécifiés dans le document approuvé par le conseil du FEM.
11. Coûts estimés pour contribuer à l'atteinte du résultat 3. Détails spécifiés dans le document approuvé par le conseil du FEM.
12. Coûts estimés (400 dollars/Jour) pour un consultant international pour environ 7 jours par pays sur quatre ans pour réaliser le suivi évaluation du projet résultat 3. TDRs du consultant international en annexe.
13. Coûts estimés à 2 000 dollars/mois sur 3 mois pour un appui technique en matière de suivi évaluation TDRs du consultant national en annexe.
14. Coûts estimés pour la conception d'un site web (y compris coût pour un serveur).
15. Ceci va couvrir les coûts de voyage (1 300 dollars par mission per diem inclus) pour une mission d'un consultant international par an dans chaque pays pendant la durée du projet pour appuyer les pays en matière de suivi évaluation.
16. Ceci va couvrir les frais de gestion d'un consultant international. L'estimation est basée sur 1.25 jour par mois passé sur les fonctions de management dans chaque pays durant les 4 ans au taux de 400 dollars/jour.
17. Ceci va couvrir les frais de voyage [1 300 dollars par mission (3 jours) y compris per diem], pour environ une mission par et par pays pendant la durée du projet pour la supervision des activités. NB ; point I6 et I7 représentent 4% des ressources destinées au management du projet.

SECTION IV : AUTRES ACCORDS

PARTIE I : LETTRES D'ENGAGEMENT

167. Des lettres d'engagement financier ainsi que le Protocole d'accord avec l'agence d'exécution ont été ajoutés à la page 98 du résumé exécutif.

PARTIE II : PLAN DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES

168. En raison du nombre d'interventions prévues au niveau communautaire dans chacun des cinq pays par le projet ACCC, un large éventail de partenaires a été consulté. Le processus PDF B a comporté une série de consultations dans chacun des pays avec les partenaires (à l'échelle communautaire et stratégique) visant à valider les résultats de l'évaluation initiale de bureau sur le problème du changement climatique et de l'érosion du littoral, ainsi qu'à identifier les activités à mettre en place par le projet³². En outre, avant la mise en oeuvre des projets pilotes et de démonstration, des activités ciblées seront entreprises pour sensibiliser les partenaires sur la transformation du littoral et le changement climatique, ainsi que sur les avantages que peuvent tirer les communautés des stratégies visant à faire face à ces problèmes dans le contexte élargi de la gestion intégrée des régions littorales. Par conséquent, la réussite de la mise en oeuvre des projets pilotes/de démonstration proposés dépend de la participation active de tous les partenaires (communautaires, gouvernementaux, non-gouvernementaux et privés), et d'un encadrement effectif de la mise en oeuvre et du suivi ultérieur. La participation des partenaires sera assurée par les dispositions consultatives mise en place dans le cadre de ce projet, selon lesquelles chaque partie a des avantages certains à tirer de la mise en oeuvre des stratégies convenues.

169. Le projet regroupe les principaux partenaires suivants :

- Les communautés des régions littorales qui sont vulnérables aux changements climatiques ;
- Les ministères chargés de la pêche, des affaires maritimes et côtières, de l'infrastructure, de l'environnement et du tourisme ;
- Les centres nationaux et régionaux de recherche maritime et les universités ;
- Les organisations, projets et conventions régionaux : par exemple la Convention et RCU d'Abidjan, Canary Current LME, le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest, le projet PNUE/UNIDO FGE sur le tourisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest (notamment au Sénégal et en Gambie) ; les projets de la Banque africaine de développement, etc. ;
- Les agences donatrices présentes dans la région ;
- Les organisations non gouvernementales impliquées dans les questions marines et côtières dans la région ;
- Les organisations du secteur privé impliquées dans les questions marines et côtières dans la région ;
- Les communautés qui exploitent et vendent les ressources côtières et marines.

170. Plus particulièrement, des coordinateurs UNFCCC ont entamé des discussions stratégiques avec les partenaires à l'échelle nationale et régionale ; ils ont en outre joué un rôle crucial dans la préparation des résultats qui ont contribué à ce projet. Au cours de la phase de mise en oeuvre, le projet prendra les dispositions suivantes pour s'assurer de la participation effective des partenaires :

³² Autant que possible, ces analyses se sont basées sur le travail permanent des Communications nationales et des auto-évaluations en matière de capacité nationale.

- Mettre en place des mécanismes de renforcement et de facilitation des consultations avec et entre tous les partenaires locaux et nationaux ;
- Entreprendre des activités visant à sensibiliser les partenaires sur les questions liées à la transformation du littoral et sur l'importance de mettre en oeuvre des mesures pouvant faire face à ces problèmes dans le contexte élargi de la gestion intégrée des zones côtières ;
- S'assurer de l'adéquation entre les mesures, les stratégies et les directives conçues et les besoins nationaux, et de l'interaction permanente entre les niveaux régional, national et local afin de s'assurer que le comité directeur régional du projet collabore avec les coordinateurs nationaux et les partenaires locaux et
- Privilégier la mise en place d'activités efficaces en matière de développement des capacités à l'échelle régionale, nationale et locale, et faciliter l'échange des expériences et des leçons apprises à tous les niveaux.

171. Le projet a été conçu pour assurer une participation importante des partenaires dans toutes les composantes. Le processus PDF-B a comporté une série de consultations dans chacun des pays avec les partenaires (à l'échelle communautaire et stratégique) visant à valider et à obtenir les informations identifiées lors des analyses initiales de bureau³³.

172. Les principaux partenaires du projet sont les suivants :

- Les communautés des régions littorales qui sont vulnérables aux changements climatiques ;
- Les ministères chargés de la pêche, des affaires maritimes et côtières, de l'infrastructure, de l'environnement et du tourisme ;
- Les centres nationaux et régionaux de recherche maritime et les universités ;
- Les organisations, projets et conventions régionaux : par exemple la Convention et RCU d'Abidjan, Canary Current LME, le Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest, le projet PNUE/UNIDO FGE sur le tourisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest (notamment au Sénégal et en Gambie) ; les projets de la Banque africaine de développement, etc. ;
- Les agences donatrices présentes dans la région ;
- Les organisations non gouvernementales impliquées dans les questions marines et côtières dans la région ;
- Les organisations du secteur privé impliquées dans les questions marines et côtières dans la région et
- Les communautés qui exploitent et vendent les ressources côtières et marines.

173. La liste des partenaires particuliers qui ont été rencontrés lors des ateliers nationaux, des consultations sur les sites pilotes et des autres réunions de projet spécifiques à chaque pays est incluse dans le résumé exécutif Chapitre 2.

174. Afin d'assurer une participation active des partenaires, le projet a prévu de mettre en place des mécanismes de renforcement et de facilitation des consultations avec et entre tous les partenaires locaux et nationaux. Ceci se fera par le biais des comités nationaux consultatifs qui seront créés dans chaque pays dans le cadre du dispositif de mise en oeuvre. Le rôle précis des partenaires, tels ceux cités ci-dessus, consistera à :

³³ Autant que possible, ces analyses se sont basées sur le travail permanent des Communications nationales, des toutes premières consultations NAPA et des auto-évaluations en matière de capacité nationale.

- Entreprendre des activités visant à sensibiliser les partenaires sur les questions liées à la transformation du littoral et sur l'importance de mettre en oeuvre des mesures pouvant faire face à ces problèmes dans le contexte élargi de la gestion intégrée des zones côtières ;
- S'assurer de l'adéquation des mesures, stratégies et directives conçues par rapport aux besoins nationaux, et de l'interaction permanente entre les niveaux régional, national et local afin de s'assurer que le comité directeur régional du projet collabore avec les coordinateurs nationaux et les partenaires locaux et
- Privilégier la mise en place d'activités efficaces en matière de développement des capacités à l'échelle régionale, nationale et locale, et faciliter l'échange des expériences et des leçons apprises à tous les niveaux.

ANNEXE : TERMES DE REFERENCE DU PERSONNEL ESSENTIEL DU PROJET ET DES SOUS-TRAITANTS

A. DIRECTEUR NATIONAL DU PROJET (DNP)

Fonctions et responsabilités

Le Directeur national du projet (DNP), nommé par le gouvernement, est un représentant de l'Agence nationale d'exécution, en charge de la mise en œuvre du projet. Il sera nommé à la suite d'un recrutement par une commission composée de l'Agence d'exécution, du Ministère en charge des Finances et du PNUD.

Le DNP exerce les fonctions de point focal du projet au nom de l'UNESCO et, en cette qualité, veille à l'efficacité des communications entre le gouvernement et les autres parties prenantes/acteurs concernés. Il contrôle également la progression vers les réalisations et résultats stratégiques attendus dans le cadre du projet. Plus particulièrement, les principales responsabilités du DNP, en étroite collaboration avec le *bureau national du PNUD* et le RPMU, sont les suivantes :

- Se charger du plaidoyer du projet au niveau politique (hauts responsables du parlement, gouvernement, ministères de tutelle, agences gouvernementales et autres institutions du secteur public, société civile, secteur privé et donateurs) pour garantir une contribution et un engagement aux objectifs du projet à l'échelle nationale ;
- Entreprendre des négociations au niveau de l'orientation politique et d'autres activités pour faciliter la mise en œuvre effective et efficace du projet et optimiser ses impacts ;
- Fournir une orientation politique au Bureau national du projet conforme aux politiques nationales, notamment pour la sélection d'une consultance locale, la formation et d'autres services de spécialistes ;
- En concertation avec le *Ministère de l'Economie et des Finances* (MEF) et l'institution désignée à cet effet, il s'assure de l'intégration des allocations financières requises dans le budget national, proportionnellement aux budgets en nature, en liquides ou au titre de la participation aux coûts, ainsi que dans les calendriers de paiement établis ;
- S'assurer que les révisions du document du projet nécessitant l'approbation du Gouvernement sont effectuées via le MEF (en sa qualité d'Autorité de Coordination du Gouvernement), conformément aux procédures établies ;
- Participer à la finalisation du projet, en approuver le budget annuel et les plans de travail trimestriels, dans le cadre de discussions étroites avec le PNUD, en vue d'optimiser l'impact des ressources du projet pour atteindre le niveau de développement global souhaité et les objectifs immédiats fixés dans le document du projet. Il/Elle peut également approuver au quotidien les paiements individuels ;
- Diriger et approuver la révision budgétaire du projet et le rapport d'exécution NEX ;
- Etudier, en collaboration avec le RPMU, les indicateurs de succès et les critères de progression établis par rapport aux réalisations attendues du projet afin de pouvoir évaluer la progression, d'examiner et de soumettre les rapports annuels et trimestriels sur l'état d'avancement du projet ;
- Diriger les séances de suivi régulières avec le PNUD et le RPMU, notamment la réunion du Comité d'évaluation du projet (CEP), les réunions d'évaluation tripartites annuelles et trimestrielles pour mesurer la progression vers les objectifs du projet, ainsi que les commentaires sur les rapports d'étude et d'évaluation du projet ;
- Rendre compte régulièrement des progrès réalisés au Comité de pilotage du projet, en collaboration avec le personnel du RPMU ;
- Evaluer régulièrement les performances du personnel du RPMU, notamment celles du Directeur national du projet, de l'assistant administratif et financier et d'autres membres du personnel et
- Etablir des liens étroits avec d'autres projets/programmes du même secteur financés par le PNUD et l'ONU, d'autres bailleurs, ou encore au niveau national.

B. DIRECTEUR REGIONAL DU PROJET (DRP)

Fonctions

L'UNESCO/COI, en concertation avec le PNUD, recrutera, sur la base de la concurrence, un Directeur régional du projet (DRP) conformément aux procédures normales du PNUD. Le DRP facilitera l'exécution efficace des activités du projet telles que décrites dans la section Résultats I-3 (voir cadre logique). Il sera responsable de la Cellule de coordination régionale.

Le DRP procédera à la mise sur pied d'un Comité Régional de Pilotage du Projet (CRPP). Il travaillera également en étroite collaboration avec les coordonnateurs nationaux du projet et les agences nationales d'exécution et rendra compte de l'état d'avancement du projet. Il garantira une liaison adéquate avec d'autres structures régionales concernées.

Le DRP dirigera le CRPP. Il travaillera en étroite collaboration avec le Bureau national du projet et fournira des rapports périodiques sur l'état d'avancement. Il dirigera et assumera la responsabilité finale des activités du CNP pour la concrétisation des réalisations et, par conséquent, des objectifs du projet. Il s'assurera de la coopération et de l'appui de/des agent(s) d'exécution et de mise en œuvre.

Le DRP aura en charge la gestion de la mise en œuvre du projet au niveau régional, notamment le personnel, les contrats de sous-traitance, la formation, la logistique, l'appui administratif et la production de rapports financiers informant l'Agence de mise en œuvre et d'exécution de tous les facteurs significatifs susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre du projet. Les responsabilités spécifiques du DRP seront les suivantes :

1. Mettre sur pied et gérer le bureau du projet, notamment les installations et services du personnel, conformément au plan de travail du projet ;
2. Elaborer et mettre à jour les plans de travail, les soumettre au PNUD-FEM et au PNUD-CO et au PNUD-CO pour approbation et veiller à leur application conformément aux dispositions du document du projet ;
3. Veiller à l'élaboration, à la négociation et à la signature de tous les accords avec les agences de mise en œuvre désignées pour le projet ;
4. Par rapport aux agences externes de mise en œuvre du projet :
 - garantir qu'elles mobilisent et fournissent les ressources conformément à l'accord et au contrat de mise en œuvre et
 - superviser/coordonner leur travail pour parvenir aux réalisations correspondantes du projet ;
5. Agir en tant que représentant principal du projet lors des réunions d'évaluation et des discussions et, par conséquent, se charger de l'élaboration des rapports de révision et d'évaluation tels que le Rapport de portefeuille du projet à soumettre à l'appréciation du PNUD-FEM ;
6. Garantir la mobilisation et l'utilisation opportunes des ressources humaines, des contrats de sous-traitance, et des ressources du projet en termes de formation et d'équipement ; vérifier si ces éléments sont fournis par l'Agence d'exécution elle-même ou par d'autres agences de mise en œuvre :
 - identifier les candidats potentiels, nationaux et internationaux, pour les postes à occuper dans le cadre du projet ;
 - préparer le TDR, en concertation avec l'agent et les sous-traitants en charge de la mise en œuvre ;
 - élaborer des programmes de formation (en concertation avec les agents de mise en œuvre) conçus pour le personnel, mettant particulièrement l'accent sur le développement d'un plan de formation global ;
 - dresser les caractéristiques techniques des équipements requis dans le cadre du projet ; acquérir ces équipements conformément aux règles et procédures d'appel d'offre du pays hôte, de l'Agence de mise en œuvre et du PNUD ;

7. Assumer la responsabilité directe de la gestion du budget du projet au nom de l'AE, pour s'assurer que :
 - les fonds du projet sont rendus disponibles de façon opportune, et sont décaissés de manière appropriée ;
 - les registres comptables et documents annexes sont tenus ;
 - les rapports financiers requis sont élaborés ;
 - les opérations financières sont transparentes et les procédures/règles financières pour les projets NEX appliquées et le projet est prêt pour un audit à tout moment.
8. Exercer un contrôle technique et administratif global du projet, notamment la supervision du personnel national et international affecté au projet ;
9. Rendre compte et tenir régulièrement l'agence d'exécution, le PNUD-FEM et le PNUD-CO informés de l'état d'avancement du projet, ainsi que des problèmes éventuels ;
10. S'assurer de la préparation et de la soumission à temps des rapports nécessaires, notamment les rapports techniques, financiers et ceux sur les bourses de recherche et
11. Effectuer d'autres tâches de coordination pertinentes pour la réussite de la mise en œuvre du projet conformément au document de ce dernier.

Responsabilités relatives à l'exécution et au suivi du projet

Afin de garantir l'exécution efficace des activités du projet, le DRP aura pour mission de :

- Elaborer un projet de Rapport trimestriel à examiner lors de la réunion d'évaluation tripartite trimestrielle (Réunion RPSC) et soumettre une copie de ce rapport au responsable de l'Agence d'exécution désignée, en vue de recueillir des commentaires, au moins 12 semaines avant l'exécution du projet ;
- Procéder à la vérification finale de l'ensemble de l'équipement acheté dans le cadre du projet par le biais d'un inventaire physique, indiquant l'état de chaque pièce d'équipement et son emplacement ; discuter et convenir avec le PNUD et l'agent de mise en œuvre du mode d'affectation de cet équipement ainsi que du suivi de l'échange de correspondances à cet effet entre le PNUD et le/les agents d'exécution du Gouvernement ; entreprendre les actions nécessaires pour mettre en œuvre le mode d'attribution convenu de l'équipement en concertation avec les parties du projet et
- Garantir que toutes les mesures trimestrielles relatives au personnel sont exécutées au moment de boucler le projet.

Le DRP travaillera sous l'autorité de l'agence technique régionale et lui rendra compte. Il est responsable devant le PNUD de la manière dont il s'acquitte des fonctions qui lui sont dévolues. Le DRP s'acquittera de sa mission conformément aux règles et procédures fixées dans le Guide d'utilisateur du PNUD relatives à la programmation des résultats et aux autres principes de gestion de projet notamment, le cas échéant, les clauses des accords signés par les bailleurs au titre de la participations aux coûts. Le DRP agit en tant qu'autorité d'homologation. En cette qualité, il/elle est responsable des actions entreprises dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Le DRP peut être tenu personnellement et financièrement responsable des conséquences des actions entreprises en violation des règles et procédures financières en vigueur.

Compétences et expertise

- Connaissance et expérience en matière de projets d'adaptation aux changements climatiques
- Expérience en gestion dans les domaines suivants : Gestion budgétaire, exécution de projets de terrain, aptitude à respecter les délais
- Réseau régional et processus à plusieurs parties prenantes ;
- Solides compétences en communication et relations humaines ;
- Capacité institutionnelle à gérer le projet : Durée, orientation, système de gestion budgétaire, infrastructures, contribution en nature.

Qualifications générales

Formation	Niveau supérieur (formation universitaire de préférence)
Expérience	Au moins 10 ans d'expérience en la matière ; Expérience en gestion et capacité organisationnelle avérées ; Très grande expérience/ familiarité avec les procédures du PNUD/UNESCO ;
Compétences	Bonne capacité d'analyse Bonnes compétences en communication et relations humaines Bonne maîtrise de l'informatique
Langue	Bonne maîtrise de l'anglais et du français ; la connaissance de l'espagnol et du portugais sera un avantage.

C. COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET (CNP)

Fonctions

Au niveau national, chaque pays participant recrutera un Coordonnateur national du projet en concertation avec le bureau national du PNUD et le RPMU et conformément aux règles des modalités NEX et DEX. Le Coordonnateur national du projet (CNP) procédera à la mise sur pied du Comité National de Pilotage (NSC). Le CNP travaillera également en étroite collaboration avec l'Agence Nationale d'exécution et fournira un rapport sur l'état d'avancement du projet. Le CNP garantira une liaison adéquate avec les autres organismes publics concernés.

Le CNP siègera au NSC et prendra part au Comité de Pilotage Régional du Projet. Ce dernier confirmera le CNP en tant que point focal clé des échanges avec la Cellule de coordination du projet. Le CNP travaillera en étroite collaboration avec le RPMU, et fournira des rapports périodiques sur l'état d'avancement. Le CNP, sous l'autorité du DRP, aura pour mission d'œuvrer pour la concrétisation des réalisations et, par conséquent, des objectifs du projet, d'obtenir la coopération et l'appui des agents d'exécution et de mise en œuvre.

Le CNP aura en charge la gestion de la mise en œuvre du projet, notamment les ressources humaines, les contrats de sous-traitance, la formation, l'équipement, l'appui administratif et la production de rapports financiers informant le DRP de tous les facteurs significatifs susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre du projet. Les responsabilités particulières du CNP seront les suivantes :

1. Mettre sur pied et gérer le bureau du projet, notamment les installations et services du personnel, conformément au plan de travail du projet ;
2. Elaborer et mettre à jour les plans de travail, les soumettre au DRP, au PNUD-FEM et au PNUD-CO pour approbation et garantir leur mise en œuvre conformément aux dispositions du document du projet ;
3. Veiller à l'élaboration, à la négociation et à la signature de tous les accords avec les agences de mise en œuvre désignées ;
4. Par rapport aux agences externes de mise en œuvre du projet :
 - garantir qu'elles mobilisent et fournissent les ressources conformément à l'accord et au contrat de mise en œuvre et
 - superviser/coordonner leur travail pour parvenir aux réalisations correspondantes du projet ;
5. Agir en tant que représentant principal du projet lors des réunions d'évaluation et des discussions et, par conséquent, se charger de l'élaboration des rapports de révision et d'évaluation tels que le Rapport de portefeuille du projet (APR) à soumettre à l'appréciation du DRP ;
6. Garantir la mobilisation et l'utilisation opportunes des ressources humaines, des contrats de sous-traitance, et des ressources du projet en termes de formation et d'équipement ; vérifier si ces éléments sont fournis par l'Agence d'exécution elle-même ou par d'autres agences de mise en œuvre ;

- identifier les candidats potentiels, nationaux et internationaux, pour les postes à occuper dans le cadre du projet ;
 - préparer le TDR, en concertation avec l'agent et les sous-traitants en charge de la mise en œuvre ;
 - élaborer des programmes de formation (en concertation avec les agents de mise en œuvre) conçus pour le personnel, mettant particulièrement l'accent sur le développement d'un plan de formation global et
 - dresser les caractéristiques techniques de l'équipement requis dans le cadre du projet ; acquérir cet équipement conformément aux règles et procédures d'appel d'offre du Gouvernement et du PNUD ;
7. Assumer la responsabilité directe de la gestion du budget du projet au nom du DRP, pour s'assurer que :
- les fonds du projet sont rendus disponibles de façon opportune, et sont décaissés de manière appropriée ;
 - les registres comptables et documents annexes sont tenus ;
 - les rapports financiers requis sont élaborés ;
 - les opérations financières sont transparentes et les procédures/règles financières relatives aux projets NEX sont appliquées et
 - le projet est prêt pour un audit à tout moment ;
8. Exercer un contrôle technique et administratif global du projet, notamment la supervision du personnel national et international affecté au projet ;
9. Rendre compte et tenir régulièrement le DRP/Agence d'exécution, le PNUD-FEM et le PNUD-CO informés de l'état d'avancement du projet, ainsi que des problèmes éventuels ;
10. S'assurer de la préparation et de la soumission à temps des rapports nécessaires, notamment les rapports techniques, financiers et ceux sur les bourses de recherche ;
11. Effectuer d'autres tâches de coordination pertinentes pour la réussite de la mise en œuvre du projet conformément au document du projet ;

Responsabilités relatives à l'exécution et au suivi du projet

Afin de garantir l'exécution efficace des activités du projet, le CNP aura pour mission de :

1. Élaborer un projet de Rapport trimestriel à examiner lors de la réunion d'évaluation tripartite trimestrielle (Réunion NPSC) et soumettre une copie de ce rapport au Représentant Résident du PNUD et au responsable de l'Agence d'exécution désignée pour commentaires au moins 12 semaines avant l'exécution du projet ;
2. Procéder à la vérification finale de l'ensemble de l'équipement acheté dans le cadre du projet par le biais d'un inventaire physique, indiquant l'état de chaque pièce d'équipement et son emplacement ; discuter et convenir avec le PNUD et l'agent de mise en œuvre du mode d'affectation de cet équipement ainsi que du suivi de l'échange de correspondances à cet effet entre le PNUD et le/les agents d'exécution du Gouvernement ; entreprendre les actions nécessaires pour mettre en œuvre le mode d'attribution convenu de l'équipement en concertation avec les parties du projet ;
3. Garantir que toutes les mesures de clôture relatives au personnel du projet sont exécutées au moment de boucler ce dernier ;

Le NPC travaillera sous la tutelle générale du Directeur national du projet, envers lequel il sera responsable. Le NPC est responsable envers le PNUD dans sa capacité à assumer les fonctions qui lui sont assignées.

Le NPC s'acquittera de sa mission conformément aux règles et procédures fixées dans le Guide d'utilisateur du PNUD relatif à la programmation des résultats et aux autres principes de gestion de projet notamment, le cas échéant, les clauses des accords signés par les bailleurs au titre de la participations aux coûts. Le NPC agit en tant qu'autorité d'homologation. En cette qualité, il/elle est responsable des actions entreprises dans le cadre de l'exercice de ses fonctions. Le NPC peut être tenu personnellement et financièrement responsable des conséquences des actions entreprises en violation des règles et procédures financières en vigueur.

Compétences et expertise

- Connaissance et expérience en matière de projets d'adaptation aux changements climatiques ;
- Expérience en gestion dans les domaines suivants : Gestion budgétaire, exécution de projets de terrain, aptitude à respecter les délais ;
- Réseau régional et processus à plusieurs parties prenantes ;
- Solides compétences en communication et relations humaines et
- Capacité institutionnelle à gérer le projet : Durée, orientation, système de gestion budgétaire, infrastructures, contribution en nature.

Qualifications générales

Formation :	Niveau supérieur (formation universitaire de préférence) ;
Expérience :	Au moins 5 ans d'expérience en la matière ; Expérience en gestion et capacité organisationnelle avérées ; Une bonne expérience ou connaissance préalable du PNUD (ou d'autres donateurs) constitue un atout ;
Compétences :	Bonne capacité d'analyse ; Bonnes compétences en communication et relations humaines ; Bonne maîtrise de l'informatique ;
Langue :	Bonne maîtrise de l'anglais et de la langue nationale du pays (Français, portugais, espagnol).

D. ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER REGIONAL/ NATIONAL

Cadre organisationnel

L'Assistant administratif et financier travaillera sous la tutelle directe du gestionnaire national du projet et fournira des conseils sur la mise en oeuvre du projet en ce qui concerne la mobilisation des ressources, l'organisation des activités de formation et la gestion et les rapports financiers.

Description du poste

L'Assistant administratif et financier sera responsable des tâches suivantes :

- Préparation de toutes les demandes de paiement, tenue des livres financiers et préparation des rapports financiers requis, conformément aux règlements et procédures du NEX ;
- Appui aux processus de recrutement et d'approvisionnement, contrôle du respect de la réglementation et des procédures du PNUD et du gouvernement ;
- Appui à l'organisation d'activités de formation à l'intérieur du pays, mise en place de dispositifs logistiques ;
- Préparation de dispositifs internes et externes de voyage pour le personnel du projet ;
- Tenue des livres de matériel et autres bases de données utiles au projet ;
- Traduction/interprétation régulière au cours des réunions de projet et esquisse de la correspondance si nécessaire ;
- Responsable de la caisse ;
- Classement des documents du projet ;
- Autres tâches pouvant être requises.

Qualifications générales

Formation : Diplôme universitaire, des études en affaires et/ou en administration serait souhaitable (finance ou comptabilité) ;

Expérience : Au moins cinq années d'expérience administrative ;

Compétences : Bonnes capacités d'organisation ;

Compétences en informatique, particulièrement les feuilles de calcul et les bases de données ;

Langues : Bonne maîtrise de l'anglais et de la langue nationale du pays (Français, portugais, espagnol).

D. CONSULTANT INTERNATIONAL POUR L'APPUI TECHNIQUE (ICT)

L'UNESCO/COI, en consultation avec le PNUD, recrutera, selon les besoins du projet, un ou plusieurs consultants internationaux, conformément aux règles du PNUD. Les ICT fourniront un appui technique aux pays afin de faciliter l'exécution des activités nationales telles que définies dans les résultats I-4.

Le consultant fournira aussi un appui technique au RPMU. Il sera basé à son lieu habituel de travail et sera amené à effectuer des missions ponctuelles dans les 5 pays au cours du projet.

Sous la supervision de l'UNESCO/COI, et en proche collaboration avec le Coordinateur régional du projet, il effectuera en particulier les tâches suivantes:

Description du poste

1. préparer les documents techniques qui appuieront la mise en oeuvre des résultats définis dans le Prodoc ;
2. participer et fournir un appui technique au Comité régional de pilotage du projet et autres réunions techniques selon les besoins ;
3. fournir des conseils techniques sur la base d'expériences passées sur la mise en oeuvre de mesures de démonstration, et ainsi qu'identifiées dans le document de projet et applicable aux sites pilotes ;
4. préparer des outils et approches méthodologiques, basé sur les meilleures pratiques internationales, en vue de leur utilisation dans les composantes du projet ;
5. guider le suivi et l'évaluation des activités du projet et les approches de réduction de la vulnérabilité afin de mesurer l'amélioration de la capacité d'adaptation ;
6. guider la préparation de produit de la connaissance et contribuer à la circulation des ces produits au niveau national et régional ;
7. fournir un appui technique aux réunions liées aux développements des capacités tel que définit dans le document de projet ;
8. examiner et réviser les apports fournis par les institutions nationales
9. fournir un appui technique au projet selon les besoins et à la demande du coordonnateur régional du projet ;
10. assister à la formulation des leçons apprises dans le cadre du mécanisme d'apprentissage de l'adaptation du PNUD-FEM ;
11. faciliter le transfert des connaissances entre les pays ;
12. préparer des articles et résumés illustrant les succès des études de cas et leçons retenues dans le cadre du projet.

Responsabilité

L'ICT travaillera sous la supervision de l'agence technique régionale et lui fournira des rapports d'activités. L'ICT sera responsable devant le PNUD, l'UNESCO/COI de la façon dont il ou elle rendra ses services.

Compétences et expertise

- Connaissance et expérience technique dans l'adaptation aux changements climatiques et la gestion du littoral ;
- Capacité à examiner, préparer et présenter des outils méthodologiques ;
- Réseau régional et processus à plusieurs parties prenantes ;
- Solides compétences en communication et relations humaines.

Qualifications générales

Formation :	Niveau supérieur (formation universitaire de préférence).
Expérience :	Au moins 10 ans d'expérience en la matière ; Expérience en gestion et capacité organisationnelle avérées ; Très grande expérience/familiarité avec les procédures du FEM/PNUD/UNESCO.
Compétences :	Bonne capacité d'analyse ; Bonnes compétences en communication et relations humaines ; Bonne maîtrise de l'informatique.
Langue :	Bonne maîtrise de l'anglais et du français ; la connaissance du portugais sera un avantage.